

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵉⵜ | ⵙⵓⵔⵉⵎⵓⵏ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

ENQUÊTE NATIONALE SUR LE NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES

2022/2023



RAPPORT DES RÉSULTATS

FÉVRIER 2025

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

+٠٥٤٤٠٤٤٠٤٤+ +٠٤٠٤٤٠٤٤٠٤٤+ | ٠٥٤٤٤٤٠

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Sommaire

Glossaire	04
Synthèse des principaux résultats de l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages ENNVM de 2022-2023	06
Avant propos : Principaux aspects méthodologiques de l'ENNVM 2022	08

Présentation des principaux résultats de l'ENNVM 2022

I. Niveau et évolution des dépenses de consommation des ménages	12
II. Structure des dépenses	14
III. Structure du panier alimentaire	17
IV. Inégalités sociales et spatiales du niveau de vie des ménages	20
V. Dynamique de la pauvreté monétaire	23
VI. Pauvreté multidimensionnelle	31
VII. Niveau et évolution des revenus des ménages	34
VIII. Sources de revenus des ménages	37
IX. Distribution sociale des revenus des ménages	39
X. Comparaison des distributions du revenu et de la dépense des ménages	42

Annexes

Annexe 1 : Présentation de l'ENNVM 2022	44
Annexe 2 : Concepts, définitions et méthodes de mesure	47
Annexe 3 : Analyse de l'évolution des mesures de pauvreté à travers la dominance stochastique : Robustesse des comparaisons ordinales de pauvreté	54
Annexe 4 : Estimation des coefficients d'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance et aux inégalités : Approche méthodologique	57
Annexe 5 : Analyse dynamique de la pauvreté monétaire : décomposition entre effets de croissance et effets d'inégalité	60

Glossaire

Dépenses de consommation des ménages : agrégat principal utilisé pour approcher le niveau de vie de la population. Il s'agit de toutes les dépenses effectuées par les ménages sauf celles considérées comme «investissement» ou «transfert en capital» ou celles concernant leurs «opérations financières». Ces dépenses sont réparties en «dépenses destinées à la consommation» et «dépenses non destinées à la consommation».

Dépenses destinées à la consommation : elles couvrent toutes les dépenses réalisées par les ménages en vue de satisfaire leurs besoins essentiels. Les produits autoconsommés, la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires, les biens et services reçus en nature et la valeur estimée des avantages en nature reçus par certaines catégories d'employés (logement, eau, électricité, téléphone,...) sont pris en compte dans l'estimation de cet agrégat. L'intégration de ces éléments est faite dans le souci de mieux approcher le niveau de vie réel des personnes bénéficiant de ces avantages.

Dépenses non destinées à la consommation : sont classés dans cette rubrique les paiements fiscaux non liés à l'exercice d'une activité professionnelle et les transferts d'argent n'ayant pas un caractère de transfert en capital.

Dépense annuelle moyenne par ménage (DAMM) : c'est la somme totale des dépenses réalisées par l'ensemble des ménages d'une population donnée (pays, région, etc.) au cours d'une année, divisée par le nombre total de ménages. Elle permet d'avoir une vue d'ensemble des comportements de consommation au niveau des ménages. Elle est exprimée en Dirham courant ou en Dirham constant.

Dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) : cet indicateur exprime les dépenses annuelles moyennes par individu dans une population donnée. Il permet de mieux comprendre les niveaux de consommation sur une base individuelle. Elle est exprimée en Dirham courant ou en Dirham constant.

Coefficient budgétaire (CB) : le coefficient budgétaire est un indicateur utilisé pour exprimer la part d'une catégorie de dépense spécifique dans le budget total des ménages. Par exemple, la part des dépenses alimentaires dans le budget total. Exprimé en pourcentage, le CB permet de comparer l'importance de différentes catégories de dépenses dans le budget total.

Indice des prix à la consommation (IPC) : il mesure l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages au fil du temps. Il est utilisé pour évaluer le niveau d'inflation. L'IPC permet de comparer le coût d'un panier de biens et services représentatif d'une période de référence

(appelée période de base) à celui de ce même panier dans une période donnée.

Revenu des ménages : cet agrégat permet d'approcher le niveau de vie de la population. Il regroupe tous les gains monétaires et/ou non monétaires perçus au cours des 12 derniers mois précédant la date d'enquête de tous les membres du ménage. Il provient de différentes sources, notamment, le revenu de l'activité, le revenu de la propriété et les transferts reçus.

Revenu annuel moyen par ménages (RAMM) : c'est la somme totale des revenus de l'ensemble des ménages au cours d'une année, normalisée par le nombre total de ménages. Il est exprimé en dirham courant.

Indice de Gini : c'est une mesure synthétique de l'ampleur de l'inégalité de répartition, notamment la distribution sociale du niveau de vie mesuré par la dépense par tête. Elle est définie comme égale à la moitié de la différence moyenne entre toutes les dépenses prises deux à deux normalisée par la moyenne. L'indice de Gini varie entre 0 (égalité parfaite, où tout le monde a les mêmes dépenses) et 1 (inégalité maximale, où une seule personne possède tout). Plus l'indice est proche de 1, plus les inégalités sont importantes.

Pauvreté monétaire extrême au seuil international : la pauvreté extrême est définie sur la base d'un seuil international permettant de mesurer son évolution à l'échelle mondiale à l'aune des progrès accomplis pour atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organismes de développement. Le seuil international de pauvreté, calculé à partir des seuils de pauvreté des 15 pays les plus pauvres de la planète, correspond au minimum de ressources nécessaires pour qu'une personne arrive à satisfaire ses besoins basiques en termes de nourriture, d'habillement et de logement. Fixé initialement à 1 dollar par personne et par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) en 1981, ce seuil a été révisé à la hausse pour atteindre 1,9 dollar en 2015. Cette forme de pauvreté a pour objectif de cibler les efforts d'aide sociale en faveur des populations les plus pauvres et de fournir un cadre de référence standardisé pour comparer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté dans différents pays et régions du monde.

Pauvreté monétaire absolue au seuil national : l'expression de la pauvreté monétaire absolue sous-entend la non satisfaction ou juste la satisfaction d'un minimum vital en termes de besoins essentiels, jugés indispensables à la stricte reproduction de l'individu. Cette définition considère comme pauvres ceux dont les dépenses sont insuffisantes pour satisfaire leurs besoins essentiels en alimentaire et non alimentaire.

La mesure de la pauvreté absolue repose sur la définition de deux seuils distincts : le seuil de

pauvreté alimentaire, qui évalue l'accès minimal aux besoins nutritionnels essentiels, et le seuil de pauvreté non alimentaire, qui prend en compte les dépenses nécessaires pour satisfaire d'autres besoins fondamentaux tels que le logement, l'habillement, l'éducation et la santé. Le seuil global de la pauvreté monétaire absolue est la somme du seuil de la pauvreté alimentaire et du seuil de la pauvreté non alimentaire.

Le seuil de pauvreté alimentaire correspond au coût d'un panier de biens alimentaires permettant de couvrir l'apport calorique minimal requis, soit 2000 k-cal par jour et par personne, conformément aux normes établies par la FAO et l'OMS. Cet apport énergétique est conçu pour répondre aux besoins essentiels en matière d'entretien et de croissance chez les enfants, ainsi qu'aux besoins d'entretien pour les adultes. Il garantit ainsi un niveau nutritionnel de base nécessaire au maintien d'une bonne santé et d'un fonctionnement optimal de l'organisme. Étant donné que les besoins non alimentaires sont étroitement liés aux contextes socio-économiques et culturels, leur définition objective demeure une tâche complexe. Il est en effet difficile d'établir un panier de biens et services non alimentaires universellement représentatif des besoins de base. Pour surmonter cette difficulté conceptuelle, la Banque mondiale préconise une approche empirique consistant à estimer le seuil de pauvreté non alimentaire en analysant le comportement de consommation des populations les plus démunies. Cette méthode repose sur l'observation de la part des dépenses allouée aux biens non alimentaires par rapport aux dépenses alimentaires, permettant ainsi de déterminer un seuil reflétant les choix et les priorités des ménages en situation de précarité.

Incidence de la pauvreté : cet indicateur correspond à la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé. Il permet d'évaluer l'étendue du phénomène en identifiant la part des individus dont les ressources sont insuffisantes pour couvrir leurs besoins de base. Il constitue un outil clé pour suivre l'évolution de la pauvreté dans le temps, tout en facilitant les comparaisons entre différentes régions ou groupes socio-économiques.

Vulnérabilité à la pauvreté : elle renseigne sur le risque de basculer dans la pauvreté si les filets de sécurité ne permettent pas de faire face à des chocs économiques, sociaux ou à des conditions très défavorables. Considérée comme une mesure indirecte du potentiel de la pauvreté, la vulnérabilité revêt une grande importance dans la conception des politiques de réduction de la pauvreté pour cibler aussi bien les pauvres à court terme que les plus vulnérables à la pauvreté parmi les non-pauvres. La méthode de mesure de la «vulnérabilité à la pauvreté» consiste à estimer la proportion de la population dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe dans une fourchette comprise entre le seuil de pauvreté et une fois et demi ce seuil.

Pauvreté multidimensionnelle : elle reflète les privations simultanées auxquelles les individus sont confrontés dans trois domaines de leur bien-être (la santé, l'éducation et les conditions de vie). En appréhendant ces privations, cette forme de pauvreté rend compte des sources et des manifestations de la pauvreté se rapportant à ces trois domaines. Pour mieux cerner cette problématique, la Banque mondiale a récemment mis au point un indice de pauvreté multidimensionnelle. Cet indice combine la pauvreté monétaire, en particulier dans sa forme extrême, avec les privations vécues dans les domaines de l'éducation et de l'accès aux infrastructures sociales de base. Le taux de pauvreté multidimensionnelle mesure la proportion de la population qui cumule un nombre de privations supérieur au seuil de pauvreté fixé à 30% des privations dans les dimensions de l'espace du bien-être.

Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) : la PPA consiste à convertir les monnaies nationales de différents pays en tenant compte des écarts de prix et des niveaux de vie. Cette méthode permet de comparer de manière plus équitable les revenus, la consommation et les productions de divers pays, en neutralisant l'effet des différences de prix. En d'autres termes, le PPA est le taux de conversion des devises qui permet d'éliminer les différences de prix entre les pays. Ainsi, les comparaisons entre les pays traduisent uniquement les différences de quantité des biens et services achetés.

Synthèse des principaux résultats de l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages ENNVN de 2022-2023

Le Haut-Commissariat au Plan a mené une Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages entre mars 2022 et mars 2023 auprès d'un échantillon de 18000 ménages, représentatif des catégories socioéconomiques et de toutes les régions du Royaume. Cette enquête de structure, qui fait suite à une enquête similaire en 2014 et une enquête partielle en 2019, fournit une vision actualisée des dynamiques socio-économiques qui caractérisent la société marocaine.

Il en ressort que structurellement le niveau de vie des ménages s'améliore, sans que cette dynamique ne s'accompagne d'une réduction des inégalités. Les politiques de filets sociaux ont un impact tangible sur la réduction de la pauvreté, mais la vulnérabilité des couches sociales non ciblées par ces politiques, augmente. Ainsi, la part des ménages avec un risque de déclassement vers la pauvreté s'élargit, et, pour la première fois, concerne autant les milieux urbains que ruraux.

Le niveau de vie a nettement progressé entre 2014 et 2019, avec une décélération entre 2019 et 2022, période Covid 19

Entre 2014 et 2022, la dépense annuelle moyenne par ménage est passée de 76 317 DH à 83 713 DH à l'échelle nationale correspondant à 95 386 DH en milieu urbain et à 56 769 DH en milieu rural. Ramenée à l'échelle individuelle, la dépense annuelle moyenne par personne est passée de 15 876 DH en 2014 à 20 658 DH en 2022. Elle a ainsi progressé, aux prix constants, à un taux annuel moyen de 1,1% entre 2014 et 2022, passant de 3,1% entre 2014 et 2019 à -3,1% entre 2019 et 2022.

Des changements significatifs dans la consommation des ménages : plus de charges pour l'alimentation, moins de dépenses de loisirs

Concernant les dépenses dans le budget total des ménages, la part des dépenses alimentaires a augmenté de 37% en 2014 à 38,2% en 2022 ; les dépenses d'habitation et d'énergie sont passées de 23% à 25,4% ; les dépenses d'hygiène de 2,7% à 3,9% et les dépenses de communication de 2,2% à 2,6%.

En revanche, les dépenses de soins de santé ont diminué de 6,1% à 5,9% ; les dépenses de transport ont baissé 7,1% à 5,8% ; les dépenses d'équipements ménagers sont passées de 3,2% à 2,3% et les dépenses de loisirs et culture de 1,9% à 0,5%.

Les inégalités sociales se creusent avec une stabilité des inégalités territoriales entre 2014 et 2022

Le niveau de vie des 20% les moins aisés a

annuellement progressé de 1,1% entre 2014 et 2022. Cette progression résulte d'une amélioration de 3,9% entre 2014 et 2019, et d'une baisse du niveau de vie de -4,6% entre 2019 et 2022.

Pour les 20% les plus aisés, le niveau de vie a annuellement progressé de 1,4% entre 2014 et 2022, une amélioration marquée de 2,8% entre 2014 et 2019, mais avec une régression de -1,7% entre 2019 et 2022.

Quant à la catégorie sociale intermédiaire, son niveau de vie a progressé de 0,8% entre 2014 et 2022, avec une progression de 3,3% entre 2014 et 2019 et une régression de -4,3% entre 2019 et 2022.

Les couches les plus pauvres et les plus riches ont vu globalement leur niveau de vie progresser alors que la classe moyenne n'a pas pu autant bénéficier ni des fruits de la croissance ni des politiques de redistribution. Dans ce contexte, les inégalités du niveau de vie, mesurées par l'indice de Gini, se sont creusées entre 2014 et 2022, passant de 39,5% à 40,5%, après avoir enregistré une diminution à 38,5% en 2019.

Par ailleurs, les disparités entre les milieux urbain et rural, mesurées par le rapport entre le niveau de vie moyen des citadins et celui des ruraux, sont restées stables à 1,9 fois entre 2014 et 2022, après avoir été réduit à 1,8 fois en 2019.

La pauvreté absolue a globalement reculé entre 2014 et 2022

Le taux de pauvreté absolue a globalement reculé entre 2014 et 2022, passant de 4,8% à 3,9% après avoir atteint un taux de 1,7% en 2019.

La même tendance est observée en milieu rural, avec une baisse du taux de pauvreté, passant de 9,5% en 2014 à 6,9% en 2022. En revanche, en milieu urbain, la pauvreté a enregistré une légère hausse, de 1,6% en 2014 à 2,2% en 2022.

Au total, l'effectif de la population pauvre au niveau national est de 1,42 million en 2022, dont 512 mille en milieu urbain et 906 mille dans le rural. En 2022, Cinq régions présentent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (3,9%) : Fès-Meknès (9%), Guelmim-Oued Noun (7,6%), Béni Mellal-Khénifra (6,6%), Darâa-Tafilalet (4,9%) et L'Oriental (4,2%).

La vulnérabilité devient de plus en plus prégnante en milieu urbain

La vulnérabilité à la pauvreté renseigne sur le risque de basculer dans la pauvreté si des filets de sécurité ne protègent pas des chocs économiques et sociaux.

La vulnérabilité a connu une légère hausse de 12,5% à 12,9% entre 2014 et 2022 après avoir atteint 7,3% en 2019. Dans les zones rurales, la prévalence de la vulnérabilité en 2022 (19,2%) demeure similaire à celle observée en 2014 (19,4%), tandis qu'en milieu

urbain, elle a augmenté à 9,5% en 2022 par rapport à 7,9% en 2014.

Le nombre de personnes économiquement vulnérables est de 4,75 millions en 2022, dont 2,24 millions en milieu urbain et 2,51 millions en milieu rural. La vulnérabilité économique se développe en milieu urbain : en 2022, une tendance nouvelle se dessine, près de la moitié des personnes vulnérables sont des citoyens (47,2%), contre 36% en 2014.

Réduction notable de la pauvreté multidimensionnelle en milieu rural

La pauvreté multidimensionnelle a considérablement diminué, passant de 9,1% en 2014 à 5,7% en 2022, surtout en milieu rural, où le taux est passé de 19,4% à 11,2%, tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 2,2% à 2,6%

Deux régions affichent des taux de pauvreté multidimensionnelle à deux chiffres : « Béni Mellal-Khénifra » (11,6%) et « Fès-Meknès » (10,4%).

Ces deux régions concentrent, à elles seules, plus de 40,0% de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle.

En termes de revenu, le revenu annuel moyen des ménages s'élève à 89 170 DH par an

Le revenu annuel moyen des ménages s'élève à 89 170 DH au niveau national, 103 520 DH en milieu urbain et 56 047 DH en milieu rural. Par personne, le revenu annuel moyen est de 21 949 DH en 2022. Il est 2,1 fois plus élevé en milieu urbain (26 988 DH) qu'en milieu rural (12 862 DH).

Au niveau national, près de sept ménages sur dix (71,8%) ont un revenu annuel inférieur à la moyenne, avec des disparités entre le milieu urbain (65,9%) et le milieu rural (85,4%).

Plus de la moitié du revenu des ménages provient des salaires (35%) et des transferts (21%)

Les revenus salariaux représentent la principale source de revenu pour les ménages, contribuant à hauteur de 35,1% du revenu total. Cette proportion est de 36,4% en milieu urbain et de 29,5% en milieu rural. Les transferts publics et privés représentent 21,3 % du revenu total, avec une proportion de 22,8 % en milieu urbain et de 15,1 % en milieu rural.

En conclusion, l'analyse des déterminants de la réduction de la pauvreté montre que les politiques sociales en faveur des plus pauvres, ont permis à ces couches de la population de mieux bénéficier des fruits de la croissance. L'accentuation de l'indice de Gini, et l'évolution à la marge du niveau de vie des classes intermédiaires, quant à elles, révèlent la nécessité de politiques publiques redistributives volontaristes à l'adresse de la classe moyenne pour répondre à l'enjeu de réduction des inégalités.

A noter que l'inflexion dans la trajectoire d'amélioration des différents indicateurs à partir de 2019 jusqu'en 2022, une période marquée par la pandémie Covid-19, nécessite une nouvelle évaluation du niveau de vie des ménages afin de distinguer ce qui relève du structurel et ce qui relève du conjoncturel.

Avant-propos : Principaux aspects méthodologiques de l'enquête

S'inscrivant dans le cadre des enquêtes structurelles menées périodiquement par le Haut- Commissariat au Plan (HCP), l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages (ENNVN) de 2022 fournit une vision actualisée des dynamiques socio-économiques qui caractérisent la société marocaine. Cette édition s'insère dans une série d'enquêtes réalisées en 1985, 1991, 1999, 2001, 2007, 2014 et 2019, offrant ainsi une perspective évolutive sur les conditions de vie des ménages au fil des années.

Afin de mieux appréhender les comportements de consommation et les fluctuations de revenus des ménages, influencés par des facteurs tels que les saisons ou les événements socio-religieux, l'ENNVN s'est déroulée sur une période d'un an, du 15 mars 2022 au 14 mars 2023, auprès d'un échantillon de 18000 ménages, représentatif des catégories socioéconomiques et de toutes les régions du Royaume.

L'objectif central de cette enquête est de mesurer et d'analyser les dynamiques du niveau de vie des ménages à travers deux dimensions fondamentales : les dépenses de consommation et les revenus¹. Ces deux agrégats offrent un éclairage détaillé sur l'évolution des conditions de vie, tout en mettant en lumière les transformations des modes de consommation. Les résultats obtenus permettent également de suivre les tendances en matière de pauvreté, de vulnérabilité et d'inégalités sociales.

Par ailleurs, les structures de consommation relevées dans cette enquête permettent également la mise en place de la nouvelle année de base 2022 pour la comptabilité nationale. Cet ajustement garantira une meilleure représentativité des réalités économiques actuelles et permettra de suivre de manière plus précise les agrégats comptables relatifs aux ménages.

Toutefois, dans les pays en développement, la mesure du niveau de vie des ménages constitue un défi majeur en raison de la sous- déclaration fréquente des revenus. Cette situation s'explique par la prévalence d'activités informelles, d'échanges non monétaires et de revenus irréguliers difficiles à quantifier. Par conséquent, bien que la collecte de données sur le revenu des ménages soit pertinente, elle demeure souvent lacunaire.

À l'inverse, les dépenses de consommation offrent une mesure plus robuste et plus représentative du niveau de vie réel des ménages, car elles reflètent directement les besoins et les capacités économiques des ménages. De plus, dans les économies où une partie des transactions s'effectue en dehors du circuit formel du marché, les dépenses

permettent de mieux appréhender la consommation effective en intégrant les biens et services échangés sous forme non monétaire.

Les revenus demeurent, ainsi, sous-estimés et ne constituent qu'une approximation imparfaite du niveau de vie effectif des ménages. Dans les pays en développement en particulier, la dépense de consommation est préférée au revenu pour de nombreuses raisons :

i. La dépense de consommation traduit non seulement les débours effectifs engagés par le ménage à partir de ses revenus actuels, mais également sa capacité à accéder au crédit ou à mobiliser son épargne en période de revenus insuffisants, voire négatifs, en raison, entre autres, des variations saisonnières, des chocs économiques ou de la mauvaise récolte.

Ainsi, contrairement au revenu, souvent sujet à d'importantes variations, la dépense de consommation constitue un indicateur plus stable et fiable des conditions de vie à long termes des ménages ;

ii. En milieu rural, le revenu fluctue considérablement d'une saison à l'autre, suivant le rythme des cycles agricoles. Ces variations saisonnières nécessitent des ajustements qui introduisent inévitablement des biais dans l'estimation du revenu déclaré. De plus, pour estimer avec précision leur revenu net, les ménages ruraux doivent se rappeler l'ensemble de leurs revenus bruts, tout en prenant en compte l'autoconsommation ainsi que la liste des biens de production acquis, ce qui complique davantage le processus de déclaration et accroît le risque d'imprécision ;

iii. Étant donné l'importance du secteur informel dans l'économie, les membres des ménages y exerçant peuvent rencontrer des difficultés à se rappeler avec précision les revenus générés par leurs activités informelles. Ces revenus sont souvent utilisés pour couvrir aussi bien les dépenses de consommation que l'acquisition de biens de production, ce qui rend leur estimation encore plus complexe ;

iv. Pour des raisons diverses, les ménages ont souvent tendance à sous- déclarer leurs revenus, un phénomène particulièrement marqué dans les pays en développement. La susceptibilité face à la fiscalité incite certains individus à minimiser leurs revenus réels. Pour ces raisons, la variable «dépense de consommation» reste l'alternative la plus préconisée pour dégager la structure de la répartition des niveaux de vie d'une population.

La dépense est généralement utilisée en tant que "proxy-variable" du revenu permettant d'approcher

1. Pour une présentation de la méthodologie de mesure de ces deux agrégats, Cf.

Annexe 2 : Concepts, définitions et méthodes de mesure.

le niveau de vie en supposant que le bien-être découle de la satisfaction procurée par la consommation des biens et services.

Dans le contexte marocain, caractérisé par des fluctuations des revenus agricoles et une forte présence des activités informelles, cette approche offre une évaluation plus précise des niveaux de vie réels. Elle permet également de mieux appréhender les inégalités sociales qui en découlent, en tenant compte des écarts entre les différentes catégories socioéconomiques du pays.

Compte tenu de ces précisions conceptuelles, il est important d'attirer l'attention du lecteur sur l'interprétation des résultats de l'ENNVM 2022 relatifs à la distribution sociale du revenu. Ces résultats doivent être utilisés avec prudence, d'autant plus que près de 60 % des ménages ont déclaré un revenu inférieur à leurs dépenses, suggérant ainsi une sous-déclaration potentielle des revenus ou un recours à d'autres sources de financement, telles que l'épargne ou le crédit. Cette situation reflète les limites inhérentes à l'utilisation du revenu comme indicateur robuste pour appréhender la distribution sociale du niveau de vie dans le contexte marocain.

Par ailleurs, il convient de souligner que le contexte de réalisation de l'ENNVM 2022 revêt une importance particulière pour l'interprétation des résultats. En effet, la période de collecte des données s'inscrit dans un environnement marqué par des défis majeurs, notamment les répercussions socioéconomiques de la pandémie COVID-19, qui ont profondément bouleversé les activités économiques et les conditions de vie des ménages. Parallèlement, l'inflation persistante a considérablement érodé le pouvoir d'achat des ménages, tandis que les sécheresses récurrentes ont lourdement impacté les secteurs agricoles et les ressources en eau. La conjonction de ces facteurs a exercé un impact négatif sur les dynamiques sociales et économiques mises en lumière par les résultats de cette enquête.

**Présentation
des principaux
résultats de
l'ENNVVM 2022**

A woman with long dark hair, wearing a light blue long-sleeved sweater, is standing in a grocery store aisle. She is holding a brown plastic shopping basket filled with various vegetables, including leafy greens. She is looking down at something in her hands, possibly a small vegetable or a piece of produce. The background shows shelves stocked with various grocery items, and the overall scene is brightly lit. The image has a soft, slightly blurred quality, and a semi-transparent green overlay is applied to the entire scene.

I

•

Niveau et évolution des dépenses de consommation des ménages

I-Niveau et évolution des dépenses de consommation

Le niveau de vie des marocains s'est globalement amélioré entre 2014 et 2022, marqué par une progression entre 2014 et 2019, suivie d'une décélération entre 2019 et 2022

Le niveau de vie moyen des ménages marocains, évalué à travers leurs dépenses de consommation, s'élève à 83 713 DH par an au niveau national, à 95 386 DH dans les villes et à 56 769 dans les zones rurales. Ce montant global des dépenses recouvre l'ensemble des biens et des services consommés par les ménages, qu'ils soient achetés, autoconsommés, ou reçus comme dons ou salaire en nature. Il inclut également le loyer estimé que paieraient les ménages propriétaires ou logés gratuitement s'ils étaient en situation de location.

A dépense égale, le niveau de vie des ménages diffère selon leurs tailles. A cet égard, la mesure et l'évolution du niveau de vie sont généralement approchées par la dépense annuelle moyenne par personne.

Exprimé en dirham courant, le niveau de vie moyen par personne est passé de 15 876 DH par an en 2014 à 20 389 DH en 2019 et à 20 658 DH en 2022. Sur une base mensuelle, la dépense moyenne par personne a évolué de 1 323 DH en 2014 à 1 699 DH en 2019 et à 1 722 DH en 2022.

En milieu urbain, la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) est passée de 19 513 DH en 2014 à 24 497 DH en 2019, pour atteindre 24 898 DH en 2022. En revanche, en milieu rural, après avoir enregistré une augmentation de 10 425 DH en 2014 à 13 357 DH en 2019, la DAMP a connu une légère baisse à 13 010 DH en 2022.

Près des deux tiers de la population (69,9%) à l'échelle nationale disposent d'un niveau de vie inférieur à la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP). Cette proportion diffère entre les milieux urbain (59,5%) et rural (88,6%). Par ailleurs, la moitié de la population marocaine a un niveau de vie inférieur à 14 710 DH à l'échelle nationale. Cette valeur médiane atteint 17 765 DH en milieu urbain et 10 773 DH en milieu rural.

Aux prix constants, le niveau de vie s'est amélioré au rythme annuel de +1,1% entre 2014 et 2022. Cette amélioration modérée résulte d'une progression de 3,1% entre 2014 et 2019 et d'une régression de - 3,1% entre 2019 et 2022, avec respectivement :

- En milieu urbain : une progression de 0,9% et de 2,7% et une régression de - 3,0%.
- En milieu rural : une progression de 0,6% et de 3,1% et une régression de - 4,4%.

Niveau et évolution du niveau de vie de la population entre 2014 et 2022

Indicateurs du niveau de vie		Urbain			Rural			Ensemble		
		2014	2019	2022	2014	2019	2022	2014	2019	2022
Dépense moyenne par personne (en DH courant)	Annuelle	19 513	24 497	24 898	10 425	13 357	13 010	15 876	20 389	20 658
	Mensuelle	1 626	2 041	2 075	869	1 113	1 084	1 323	1 699	1 722
Accroissement annuel moyen entre 2014 et 2019		3,9%			4,2%			4,3%		
Accroissement annuel moyen termes réels entre 2014 et 2019		2,7%			3,1%			3,1%		
Accroissement annuel moyen entre 2019 et 2022		0,6%			-0,9%			0,5%		
Accroissement annuel moyen en termes réels entre 2019 et 2022		-3,0%			-4,4%			-3,1%		
Accroissement annuel moyen entre 2014 et 2022		2,8%			2,6%			3,1%		
Accroissement annuel moyen en termes réels entre 2014 et 2022		0,9%			0,6%			1,1%		

Source : HCP, Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages (ENCDM) 2014, Enquête Nationale sur les Sources du Revenu des Ménages (ENSRM) 2019 et Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages (ENNVN) 2022

La différenciation du niveau de vie selon les caractéristiques socioéconomiques permet de dégager les principaux enseignements suivants :

- Les chefs de ménage ayant un niveau scolaire supérieur, avec un niveau de vie de 50 961 DH par personne et par an, dépensent en moyenne 3,4 fois plus que ceux dirigés par un chef sans niveau scolaire (14 808 DH).
- Les ménages dont le chef relevant du groupe «Responsables hiérarchiques, directeurs, cadres de direction et de professions libérales» réalisent la DAMP la plus élevée (53 833 DH soit 2,6 fois la moyenne nationale), tandis que ceux dont le chef est «Exploitants et ouvriers agricoles» réalisent le niveau le plus faible (13 298 DH).
- Les ménages dont le chef appartient à la catégorie des «employeurs» réalisent une DAMP (39 793 DH) 2,6 fois plus que ceux dirigés par les indépendants (15 378 DH) et 2 fois plus que ceux dirigés par les salariés (19 972 DH).
- Les ménages dirigés par des femmes affichent un niveau de vie (23 707 DH par personne et par an) légèrement supérieur de 1,2 fois à celui des ménages dirigés par des hommes (20 121 DH).



II.

Structure des dépenses

II- Structure des dépenses de consommation

Les dépenses d'équipements ménagers et de culture et loisirs ont connu une notable régression entre 2014 et 2022

L'évolution de la dépense des biens et services consommés met en relief d'importants changements traduisant les tendances du mode de vie et du modèle de consommation des ménages. A cet égard, les groupes de dépenses ayant enregistré une progression entre 2014² et 2022 sont les suivants :

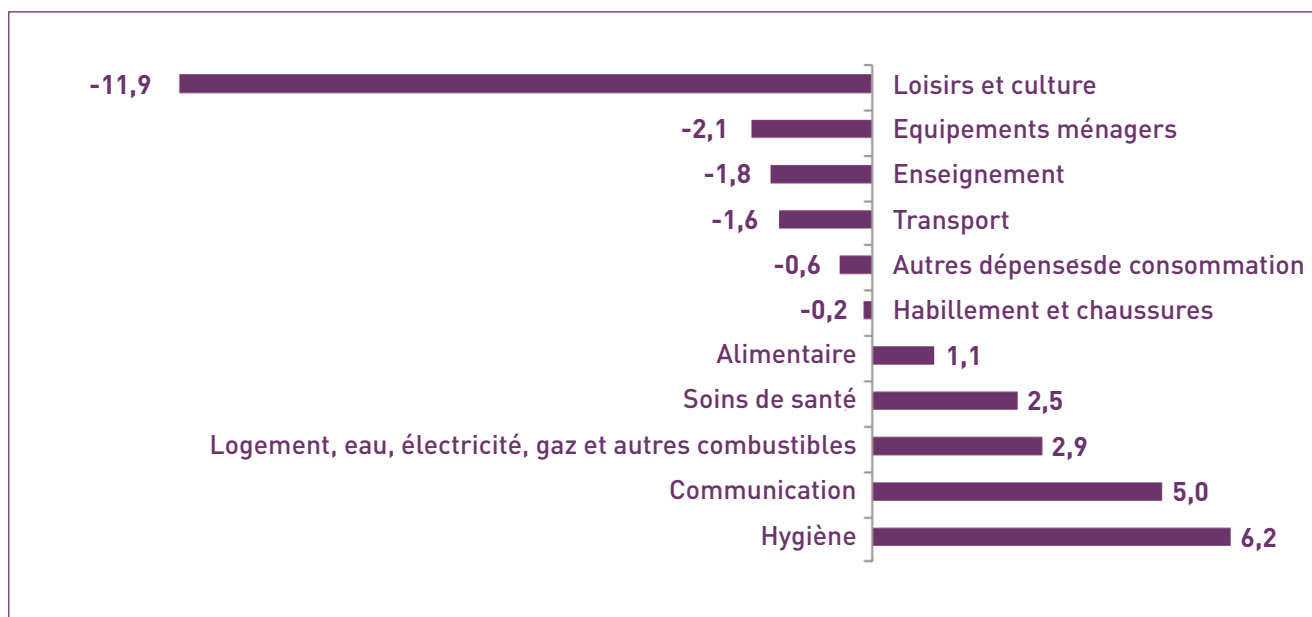
- « Hygiène », dont la DAMP a pratiquement doublé sur cette période, passant de 483 DH à 814 DH, soit un accroissement annuel moyen, en termes réels, de +6,2%.
- «Communication (Internet, équipements et services téléphoniques...)», avec un accroissement annuel des dépenses associées de +5%, passant de 353 DH à 541DH.
- «Habitation et énergie», avec un accroissement de +2,9 %, passant 4 083 DH à 5 252 DH.

- « Soins de santé» », avec un accroissement de +2,5%, passant de 986 DH à 1 224 DH.
- « Alimentation », avec un accroissement de +1,1%, passant de 7 190 DH à 7 887 DH.

En revanche, les groupes de dépenses ayant connu une régression sont les suivants :

- « Loisirs et culture », avec une baisse annuelle moyenne des dépenses associées, en termes réels, de - 11,9%, passant de 329 DH à 109 DH.
- « Equipements ménagers », avec une baisse de - 2,1%, passant de 568 DH à 473 DH
- « Enseignement », avec une baisse de - 1,8%, passant de 745 DH à 638 DH.
- « Transport », avec une baisse de - 1,6%, passant de 1 379 DH à 1 197 DH.
- « Habillement » avec une baisse de - 0,2% passant de 590 DH à 582 DH.

Accroissement annuel moyen des dépenses , en termes réels, entre 2014 et 2022, par groupes de produits et services consommés (en %)



Source : HCP, ENNV 2022

Inflexion à la hausse du poids des dépenses alimentaires dans le budget total des ménages notamment parmi les plus aisés

Concernant la structure budgétaire des dépenses des ménages, la part des dépenses allouées à l'alimentation a connu une légère inflexion à la hausse, passant de 37% en 2014 à 38,2% en 2022, en contraste avec la tendance à la baisse observée depuis des décennies. En dépit de cette hausse, le poids des dépenses alimentaires demeure en deçà de celui enregistré en 2007 (40,6%).

Cette inflexion est observée dans les deux milieux de résidence : en milieu urbain, la part des dépenses alimentaires était de 36,8% en 2007, puis a baissé à 33,3% en 2014, pour ensuite atteindre 35,2% en 2022. Ces indicateurs sont respectivement de 49,4%, 47,3% et 48,6% en milieu rural.

Plus le niveau de vie s'améliore, plus la part du budget allouée à l'alimentaire diminue, passant de 50% pour les 10% de la population les moins aisés à 30% pour les 10% les plus aisés en 2022, contre 50% et 26% respectivement en 2014.

2. dépenses relative à l'année 2014 sont exprimées aux prix de 2022.

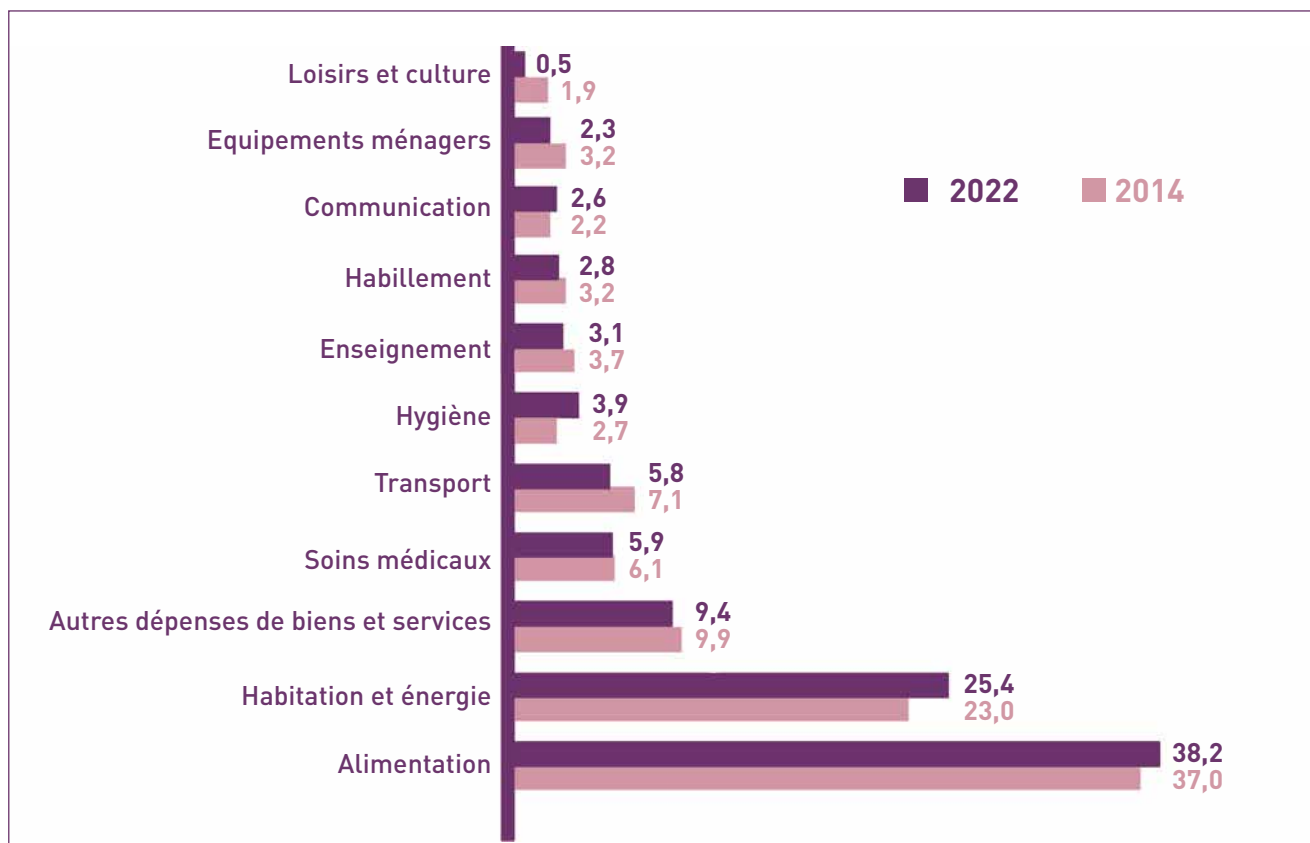
Par rapport aux dépenses non alimentaires, les groupes de dépenses ayant enregistré une augmentation de leur part dans le budget des ménages entre 2014 et 2022 sont les suivants:

- « Habitation et énergie » : la part des dépenses a augmenté de 23% à 25,4%
- « Hygiène » : de 2,7% à 3,9%
- « Communication » : de 2,2% à 2,6%

D'autre part, les groupes de dépenses ayant enregistré une diminution de leur part dans le budget des ménages sur cette période sont :

- « Loisirs et culture » : la part des dépenses est passée de 1,9% à 0,5%
- « Equipements ménagers » : de 3,2% à 2,3%
- « Soins médicaux » : de 6,1% à 5,9%
- « Transport » : de 7,1% à 5,8%

Evolution de la structure des dépenses des ménages entre 2014-2022 par groupe de produits et services (en %)



Source : HCP, ENCDM 2014 et ENNV 2022

La déclinaison de ces évolutions par milieu de résidence montre que les tendances observées sont quasi- similaires tant pour le milieu urbain que pour le milieu rural.

D'autre part, la structure des dépenses de consommation non alimentaire présente des écarts marqués selon le niveau de vie de la population. Les 20% les plus aisés consacrent 8,3% de leur budget au transport, contre 2,2% pour les 20% les moins aisés, 6,3% contre 4% aux soins de santé, 3,7% contre 2,6% à l'enseignement. En revanche, les moins aisés dépensent 26,7% de leur budget pour couvrir leurs besoins en « Habitation et énergie », contre 24,4% pour les plus aisés.

Par ailleurs, la masse totale des dépenses de transport réalisées par la catégorie sociale la plus aisée est de 26,6 fois supérieure à celle de la catégorie sociale la moins aisée. Cet écart est de 11 fois pour les dépenses allouées aux « soins de santé », de 10 fois pour les dépenses consacrées à l'« enseignement » et de 39 fois pour les dépenses de « loisirs et culture ».



III.

**Structure du
panier
alimentaire**

III- Structure du panier alimentaire

Panier alimentaire marqué par une prépondérance des produits de base pour les moins aisés et des « repas pris à l'extérieur » pour les plus aisés

Entre 2014 et 2022, l'évolution de la structure des dépenses de consommation alimentaire montre :

- Une quasi-stagnation des parts budgétaires allouées aux « volailles » (6,8%), « poissons » (3,8%) et « sucres et produits sucrés » (3,4%).

- Une diminution de celle dédiée aux « céréales et produits céréaliers » (de 16% à 12,5%), « viandes rouges » (de 16,7% à 13,5%), « corps gras » (de 10,6% à 8,3%) et aux « produits laitiers » (de 6,6% à 5,5%)
- Une hausse du poids des « légumes frais » (de 8,0% à 10,2%) et des « œufs » (de 1,8% à 2,6%).

Evolution de la structure de la dépense alimentaire entre 2001 et 2014 selon le milieu de résidence et la nature des produits alimentaires (en %)

Produits alimentaires consommés	Urbain			Rural			Ensemble		
	2001	2014	2022	2001	2014	2022	2001	2014	2022
Céréales et produits céréaliers	18,6	16,0	12,4	23,7	16,0	12,8	20,4	16,0	12,5
Produits laitiers	7,5	7,7	6,0	3,4	4,5	4,4	6,1	6,6	5,5
Œufs	1,8	1,9	2,6	1,2	1,7	2,7	1,6	1,8	2,6
Corps gras	7,6	9,7	7,6	10,4	12,3	10,1	8,6	10,6	8,3
Viandes rouges	18,0	16,9	13,3	16,7	16,2	13,7	17,5	16,7	13,5
Volailles	5,4	6,5	6,5	4,7	7,3	7,5	5,2	6,8	6,8
Poissons	3,1	4,4	4,3	1,8	2,8	2,7	2,7	3,8	3,8
Légumes frais	9,6	7,4	9,5	10,4	9,4	12,1	9,8	8,0	10,2
Légumineuses sèches	3,7	3,7	3,4	3,6	4,2	4,1	3,7	3,9	3,6
Fruits	6,5	7,4	7,5	5,0	7,0	7,7	6,0	7,3	7,5
Sucre et produits sucrés	3,8	3,1	3,2	5,6	4,2	3,8	4,4	3,4	3,4
Autres dépenses alimentaires	9,1	7,7	9,0	9,7	9,9	10,4	9,4	8,5	9,4
Repas et boissons pris à l'extérieur	5,2	7,5	14,8	3,7	4,7	7,9	4,7	6,5	12,8
Total des dépenses alimentaires	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : HCP, ENCDM 2001, ENCDM 2014 et ENNV 2022

La structure du panier alimentaire est nettement différenciée selon le niveau de vie. Les 10% des ménages les moins aisés consacrent une part moins importante de leur budget alimentaire aux « produits laitiers », soit 3,6 %, contre 5,5 % pour les 10% des ménages les plus aisés, aux « poissons » (2,6 %, contre 5,5 %), aux « fruits » (6,2 %, contre 8,2 %) et aux « viandes rouges » (12,6 %, contre 13,3 %).

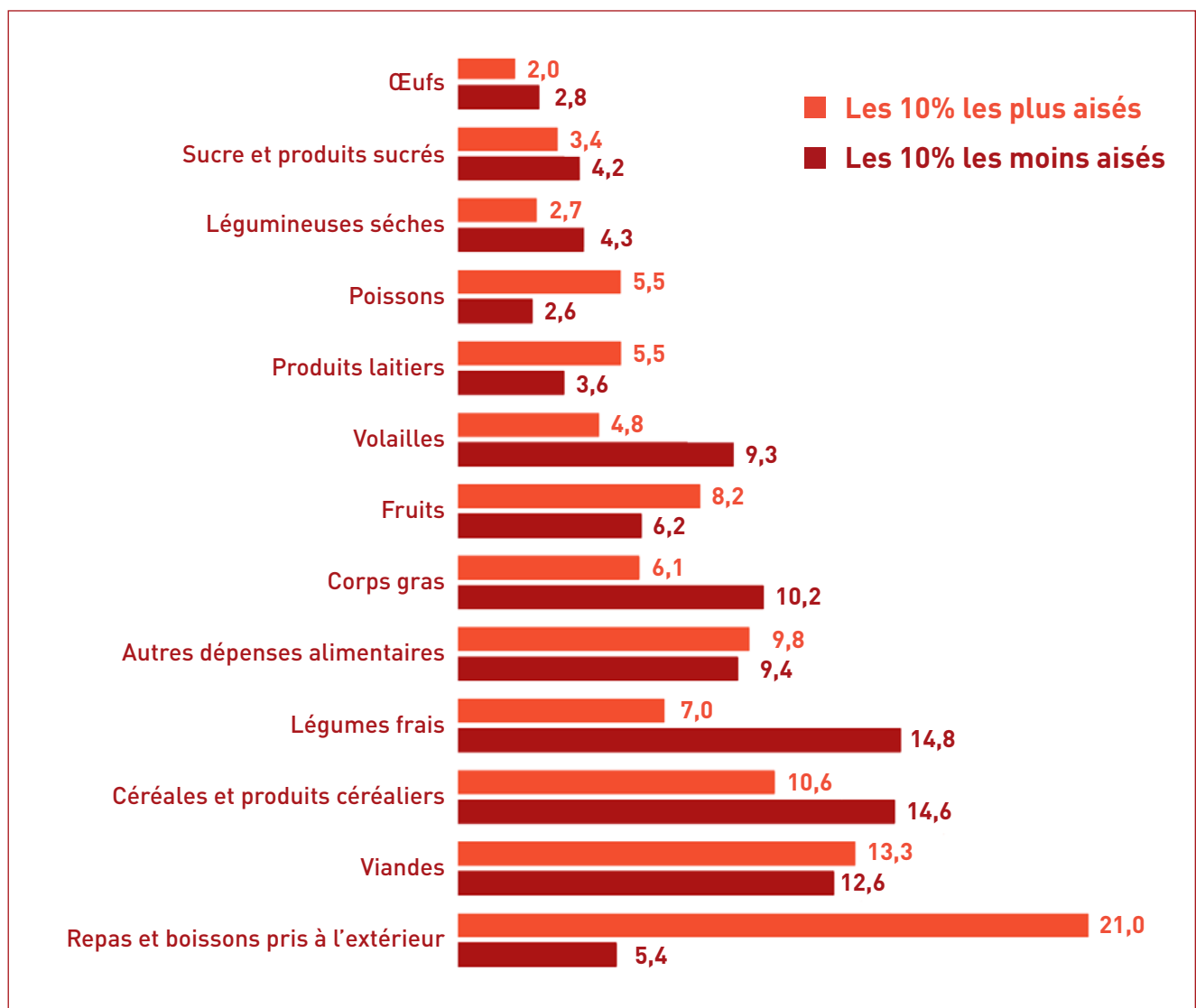
En revanche, les moins aisés allouent une part plus importante aux « céréales et produits céréaliers » soit 14,6 %, contre 10,6% pour les plus aisés, aux « légumes frais » (14,8 %, contre 7%), aux « corps gras » (10,2%, contre 6,1 %), aux « volailles » (9,3% contre 4,8%), aux « légumineuses » (4,3 %, contre 2,7 %), et aux « sucre et produits sucrés » (4,2 %, contre 3,4 %).

D'un autre côté, le poids des « aliments et boissons

pris à l'extérieur » dans le panier alimentaire tend à doubler entre 2014 et 2022, passant de 6,5% à 12,8%. Ce changement caractérise les deux milieux de résidence : ce poids s'est accru de 7,5% à 14,8% en milieu urbain et de 4,7% à 7,9 % en milieu rural.

Par catégorie sociale, les 10% des ménages les plus aisés consacrent 21% de leur budget alimentaire aux « aliments et boissons pris à l'extérieur » en 2022, contre 5,4% pour les 10 % les moins aisés.

Structure des dépenses alimentaires en 2022 par type de produit et par catégorie sociale (en %)



Source : HCP, ENNV 2022



IV.

Inégalités
sociales et
spatiales du
niveau de vie
des ménages

IV. Inégalités sociales et spatiales du niveau de vie des ménages

Les contrecoups majeurs de la pandémie COVID-19, de l'inflation et des années récurrentes de sécheresse ont amplifié les disparités sociales

De 2014 à 2019, le niveau de vie par personne, aux prix constants, a enregistré une amélioration notable pour toutes les catégories sociales. En revanche, entre 2019 et 2022, une détérioration substantielle s'est produite, avec un impact particulièrement prononcé sur les moins aisés. Ainsi :

- Le niveau de vie des 20% les plus aisés a annuellement progressé de 1,4% entre 2014 et 2022. Cette progression résulte d'un accroissement de +2,8% entre 2014 et 2019, et de -1,7% entre 2019 et 2022. Ces proportions sont respectivement de :

- En milieu urbain : 1,1%, 2,4% et -1,6%
- En milieu rural : 0,6%, 2,5% et -3,5%

- Pour les 20% les moins aisés, le niveau de vie a annuellement progressé de 1,1% entre 2014 et 2022, soit une progression de +3,9% entre 2014 et 2019 et une régression de -4,6% entre 2019 et 2022. Ces proportions sont respectivement de :

- En milieu urbain : 0,6%, 3,1% et -4,5%
- En milieu rural : 1,2%, 4,0% et -4,8%

- Quant à la catégorie sociale intermédiaire, son niveau de vie a progressé de 0,8% entre 2014 et 2022, avec une progression de 3,3% entre 2014 et 2019 et une régression de -4,3% entre 2019 et 2022. Ces proportions sont respectivement de :

- En milieu urbain : 0,6%, 3,0% et -4,2%
- En milieu rural : 0,5%, 3,3% et -5,3%

Accentuation des inégalités verticales du niveau de vie

Dans ces conditions, l'évolution de la concentration des dépenses entre 2014 et 2022 montre que la distribution verticale du niveau de vie est devenue plus inégalitaire :

- La moitié la plus aisée de la population, représentant 50% de la population appartenant au haut de l'échelle sociale, effectue 76,1% de la masse totale des dépenses, contre 75,1% en 2019 et 75,8% en 2014. En revanche, la moitié la moins aisée ne dispose que de 23,9% (24,9% en 2019 et 24,2% en 2014).

- À l'échelle nationale, le niveau de vie moyen par personne s'élève à 49 634 DH par an pour les 20% les plus aisés, tandis qu'il atteint 6 943 DH pour les 20% les moins aisés, soit un écart relatif³ de 7,1 fois. Cet écart n'a été que de 6,2 fois en 2019 et de 7 fois en 2014.

- Les dépenses des 20% les plus aisés représentent 48,1% de consommation totale des ménages en 2022. Cette part s'établit à 46,2% en 2019 et à 47,0% en 2014. En contraste, la part afférente aux 20% les moins aisés s'élève à 6,7% en 2022 (7% en 2019 et 6,7% en 2014).

- En milieu urbain, avec une dépense annuelle moyenne par personne de 59 473 DH, les 20% les plus aisés réalisent 47,8% des dépenses des ménages en 2022, alors que les 20% les moins aisés, avec une dépense de 8 599 DH, en disposent de 6,9%, soit un écart relatif de 6,9 fois, contre 6,3 fois en 2019 et 6,6 fois en 2014.

- En milieu rural, le niveau de vie moyen s'établit à 26 047 DH par personne et par an pour les plus aisés, représentant 4,7 fois celui des moins aisés (5 576 DH). Cet écart était de 4,5 fois en 2019 et de 4,9 fois en 2014. En termes de répartition, la part des plus aisés dans la masse totale des dépenses des ménages atteint 40%, tandis que celle des moins aisés se situe à 8,6%. Cette concentration du niveau de vie devient plus accentuée entre les 10% de la population les moins aisés et les 10% les plus aisés :

- Le niveau de vie moyen par personne s'élève à 68 124 DH par an pour les 10% les plus aisés (81 283 DH en milieu urbain et 33 206 en milieu rural), tandis que celui des 10% les moins aisés est de 5 696 DH (7 183 DH en milieu urbain et 4 672 DH en milieu rural). Au total, les plus aisés concentrent 33% des dépenses totales de consommation des ménages (32,6% en milieu urbain et 25,5% en milieu rural), contre 2,8% pour les moins aisés (2,9% en milieu urbain et 3,6% en milieu rural).

- L'évolution de l'écart relatif⁴ du niveau de vie entre ces deux catégories sociales corrobore l'accentuation des inégalités dans la répartition sociale des dépenses. Il est passé de 11,8 fois en 2014 à 10,8 fois en 2019, puis à 12 fois en 2022. Cet écart est passé respectivement de 10,8 fois à 10,3 fois, pour atteindre 11,3 fois en milieu urbain, et de 7,4 fois à 6,8 fois, puis à 7,1 fois en milieu rural.

Une recrudescence des inégalités du niveau de vie résultant d'une accentuation de la concentration des dépenses alimentaires

Dans ce contexte d'accentuation des disparités sociales, les inégalités du niveau de vie entre les ménages, évaluées par l'indice de Gini, se sont accrues. Après avoir enregistré une diminution de 39,5% en 2014 à 38,5% en 2019, elles ont augmenté pour atteindre 40,5% en 2022. Cette tendance à la hausse des inégalités est plus prononcée en milieu urbain, passant respectivement de 38,8% à 37,9%, puis à 40%, qu'en milieu rural où elles ont respectivement évolué de 31,7% à 30,2%, pour atteindre 31,1%.

3. Cet écart est mesuré par le rapport inter-quintile, qui représente le rapport entre la masse totale des dépenses des 20% les plus aisés et celle des 20% les moins aisés.

4. Cet écart est mesuré par le rapport inter-décile, qui représente le rapport entre la masse totale des dépenses des 10% les plus aisés et celle des 10% les moins aisés.

Examinées par type de dépenses, les inégalités sociales liées aux dépenses alimentaires ont connu une détérioration plus prononcée que celles associées aux dépenses totales des ménages. Après avoir enregistré une baisse significative de 27,8% en 2014 à 24,2% en 2019, l'indice de concentration des dépenses alimentaires a augmenté pour atteindre 31,7% en 2022. Cette tendance est plus particulièrement accentuée en milieu urbain, avec un indice de concentration respectivement de 27,5%, 23,3% et 32,9%, qu'en milieu rural où l'indice de concentration s'établit respectivement à 26,9%, 23,8%, et 27,3%.

Cependant, les inégalités des dépenses non alimentaires ont enregistré une légère diminution, avec un indice de concentration de 46,4% en 2014, 46,7% en 2019 et 45,9% en 2022. Par milieu de résidence, cet indice est respectivement de 44,5%, 45,2% et 43,9% en milieu urbain, et de 36%, 35,9% et 34,8% en milieu rural.

Dans ces conditions, la contribution des inégalités des dépenses alimentaires à l'inégalité totale du niveau de vie s'est amplifiée, passant de 26% en 2014 à 30% en 2022 à l'échelle nationale.

Stabilité des inégalités territoriales entre 2014 et 2022

Par ailleurs, les disparités entre les milieux urbain et rural, mesurées par le rapport entre le niveau de vie moyen des citadins et celui des ruraux, sont restées stables entre 2014 et 2022, après avoir été réduites à 1,8 fois en 2019.

Les disparités constatées, en faveur des citadins, concernent particulièrement les dépenses relatives aux groupes des biens et services suivants :

- « Culture et loisirs », avec un écart de 4,8 fois ;
- « Enseignement », avec un écart de 4,5 fois ;
- « Habitation et énergie », avec un écart de 2,6 fois ;
- « Communication », avec un écart de 2,5 fois.

Au niveau régional, le niveau de vie par personne est nettement supérieur à la moyenne nationale dans cinq régions:

- Dakhla-Oued Ed-Dahab : 34 691 DH
- Casablanca-Settat : 25 742 DH
- Rabat-Salé-Kénitra : 24 335 DH
- Laâyoune-Sakia El Hamra : 22 686 DH
- Tanger-Tétouan-El Hoceima : 21 759 DH.

En outre, cinq régions concentrent près de trois quart de la dépense totale des ménages (75,7%). Il s'agit de «Casablanca-Settat» (27,9%), «Rabat-Salé-Kénitra» (15,3%), «Marrakech- Safi» (11,5%), «Tanger-Tétouan- El Hoceima» (11,3%) et «Fès-Meknès» (9,7%). Ces mêmes régions participaient pour 73,4% à la dépense totale des ménages en 2001 et pour 74% en 2014.

Les disparités entre les milieux urbain et rural sont nettement creusées dans les régions de «Casablanca-Settat», passant de 1,9 fois en 2014 à 2,1 fois en 2022, «Guelmim-Oued-Noun», de 1,4 à 1,6 fois, et «Béni Mellal-Khénifra», de 1,5 à 1,7 fois.

En revanche, les disparités spatiales se sont réduites dans la région «Fès- Meknès», passant de 1,9 fois en 2014 à 1,75 fois en 2022, et quasiment éradiquées dans la région «Laâyoune-Sakia El Hamra», de 1,4 à 1 fois.



V.

**Dynamique de
la pauvreté
monétaire**

V. Dynamique de la pauvreté monétaire

1. Pauvreté extrême au seuil international

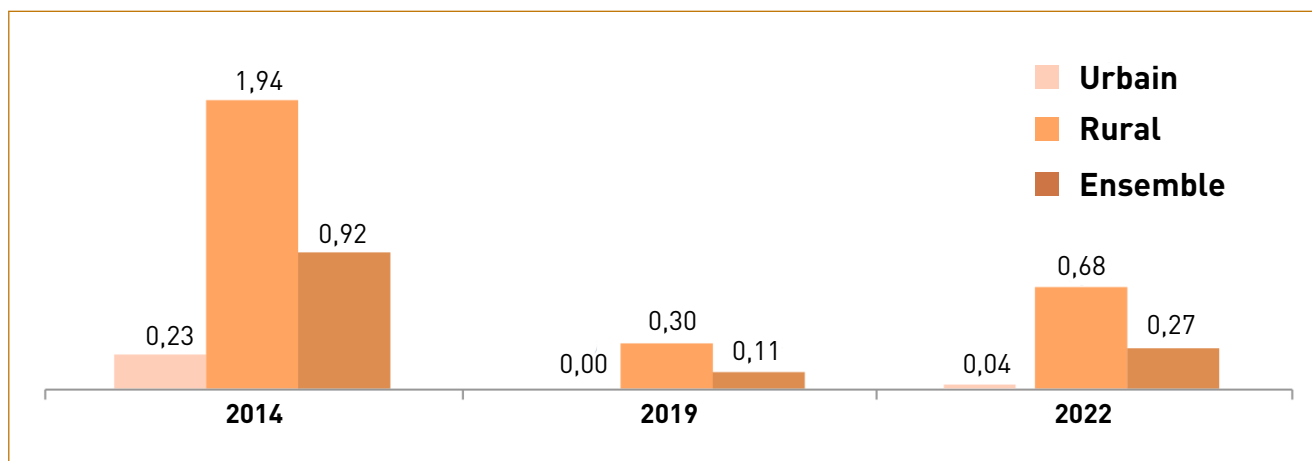
Une quasi-éradication de la pauvreté extrême

La pauvreté extrême est établie sur la base d'un seuil international, permettant d'évaluer l'évolution de cette forme de pauvreté à l'échelle mondiale à l'aune des progrès accomplis pour atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organismes de développement.

Le seuil international de pauvreté⁵ est passé de 1 dollar par personne et par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA⁶) en 1981 à 1,9 dollar en 2015⁷.

Mesurée au seuil international de 1,9 dollar américain par personne et par jour, la pauvreté extrême au Maroc a été pratiquement éradiquée. En effet, moins de 0,3% de la population marocaine vit au-dessous de ce seuil en 2022, 0,04% en milieu urbain et 0,68% en milieu rural.

Evolution du taux d'extrême pauvreté (en %)



Source : HCP, ENCDM 2014, ENSR 2019 et ENNVM 2022

En dépit de son inflexion à la hausse entre 2019 et 2022, l'extrême pauvreté s'est réduite de 0,7 point de pourcentage entre 2014 et 2022 à l'échelle nationale, de 1,3 point en milieu rural et de 0,2 point en milieu urbain. Ces indices montrent clairement que le Royaume a atteint la première cible⁸ relative au premier objectif de développement durable « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ».

Au niveau national, l'incidence de la pauvreté absolue, après avoir enregistré une baisse importante de 4,8% en 2014 à 1,7% en 2019, a atteint 3,9% en 2022. Par milieu de résidence, elle a respectivement baissé de 1,6% à 0,5% en milieu urbain, pour ensuite augmenter à 2,2%. En milieu rural, elle est passée respectivement de 9,5% à 3,9%, pour atteindre 6,9%.

Au total, l'effectif de la population pauvre au niveau national s'élève à 1,42 millions en 2022, dont 512 mille en milieu urbain et 906 mille en milieu rural.

2. Pauvreté monétaire absolue au seuil national

La pauvreté absolue a globalement reculé entre 2014 et 2022

L'expression de la pauvreté monétaire absolue sous-entend la non satisfaction ou juste la satisfaction d'un minimum vital en termes de besoins essentiels, jugés indispensables à la stricte reproduction de l'individu. Cette définition considère comme pauvres les personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins primaires, alimentaires et non alimentaires.

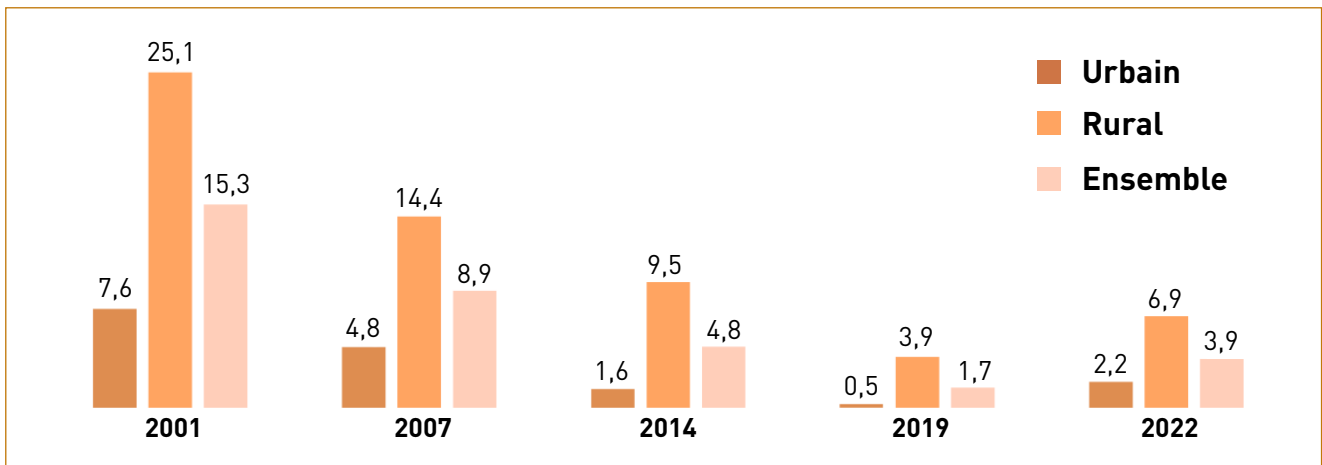
5. Ce seuil, calculé à partir des seuils de pauvreté des 15 pays les plus pauvres de la planète, correspond au minimum de ressources pour qu'une personne arrive à satisfaire ses besoins basiques en termes de nourriture, d'habillement et de logement.

6. Selon la Banque Mondiale, le dollar PPA-2011 est estimé à 4,19314 DH.

7. La fixation du seuil de pauvreté à moins de 2 dollars US par jour et par personne (en PPA) a pour objectif de cibler l'aide sociale en premier lieu sur les plus pauvres et de sorte à mieux évaluer les progrès réalisés dans les différents pays. Une personne dont les dépenses de consommation journalières sont inférieures à 1.9 dollars est considérée comme étant extrêmement pauvre.

8. La première cible de l'Objectif de Développement Durable (ODD) numéro 1 consiste à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030, définie comme les personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par personne et par jour. Actuellement, ce seuil s'élève à 1,9 dollar US en PPA.

Evolution du taux de pauvreté absolue (en %)

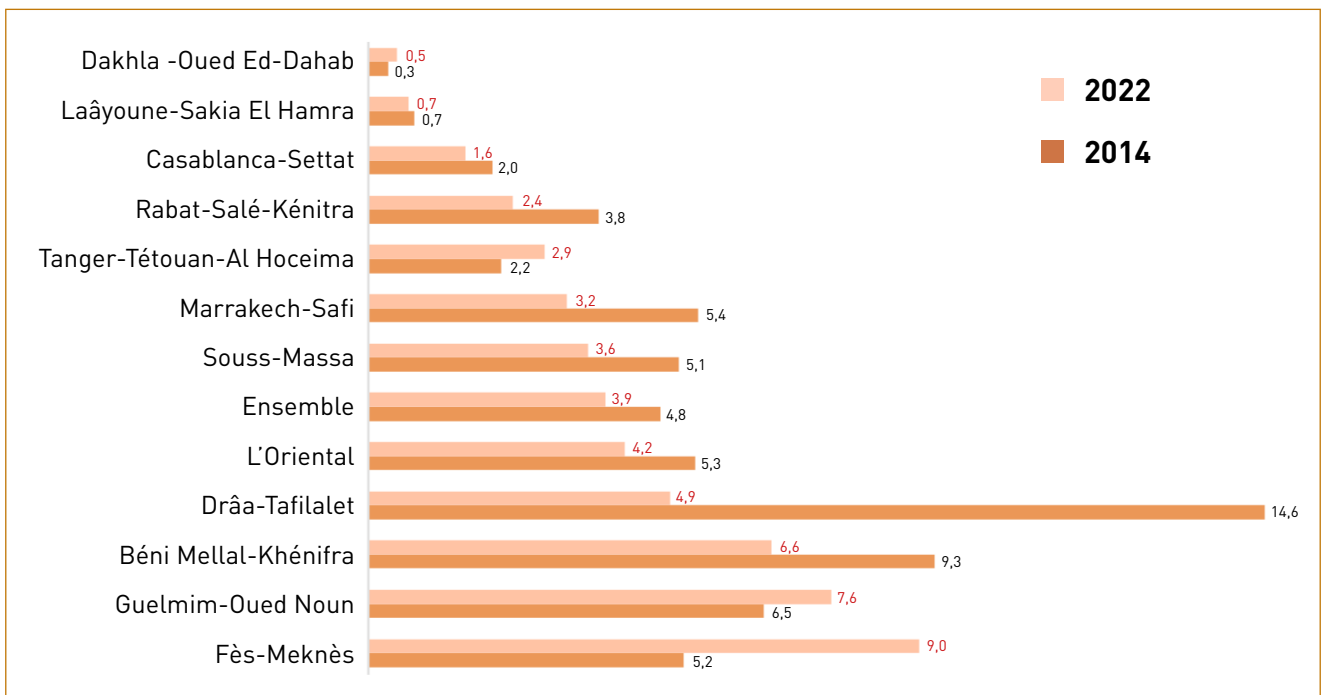


Source : HCP, ENCDM 2001 et 2014, ENNVN 2007 et 2022 et ENSR 2019

Au niveau régional, huit des douze régions ont connu une baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire entre 2014 et 2022. En termes de réduction absolue, la région de « Drâa- Tafilalet », la plus pauvre en

2014, a enregistré la plus grande baisse du taux de pauvreté sur cette période, passant de 14,6% à 4,9%, suivie par « Béni Mellal- Khénifra », de 9,3% à 6,6%, et « Marrakech-Safi», de 5,4% à 3,2%.

Evolution de l'incidence de la pauvreté absolue par région (en %)



Source : HCP, ENCDM 2001 et 2014, ENNVN 2007 et 2022 et ENSR 2019

En 2022, le classement des régions selon l'incidence de la pauvreté absolue montre que cinq régions présentent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (3,9%). En tête de liste se trouve la région de « Fès- Meknès », avec un taux de 9%, suivie par les régions de « Guelmim-Oued Noun » (7,6%), « Béni Mellal-Khénifra » (6,6%), « Darâa-Tafilalet » (4,9%) et « l'Oriental » (4,2%).

La région de « Fès-Meknès » compte également le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté (401 mille personnes), représentant 28,3% du total des personnes pauvres. Elle est suivie par

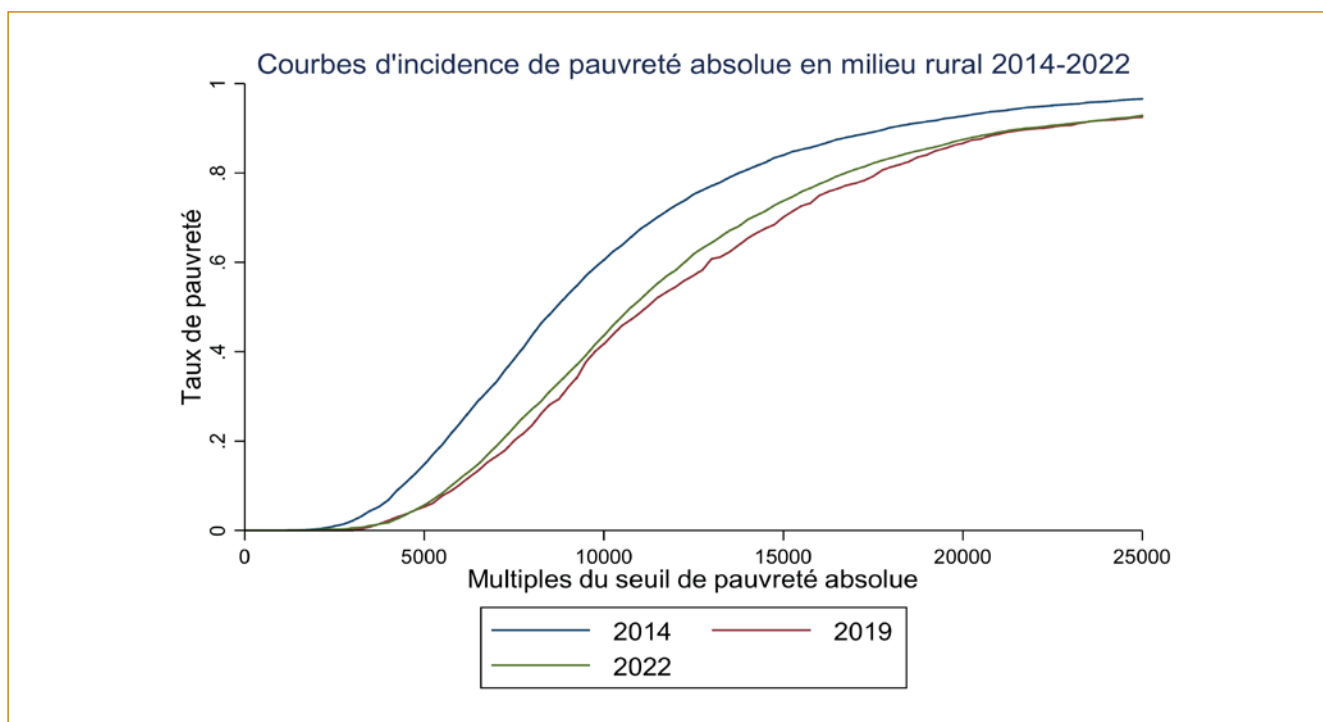
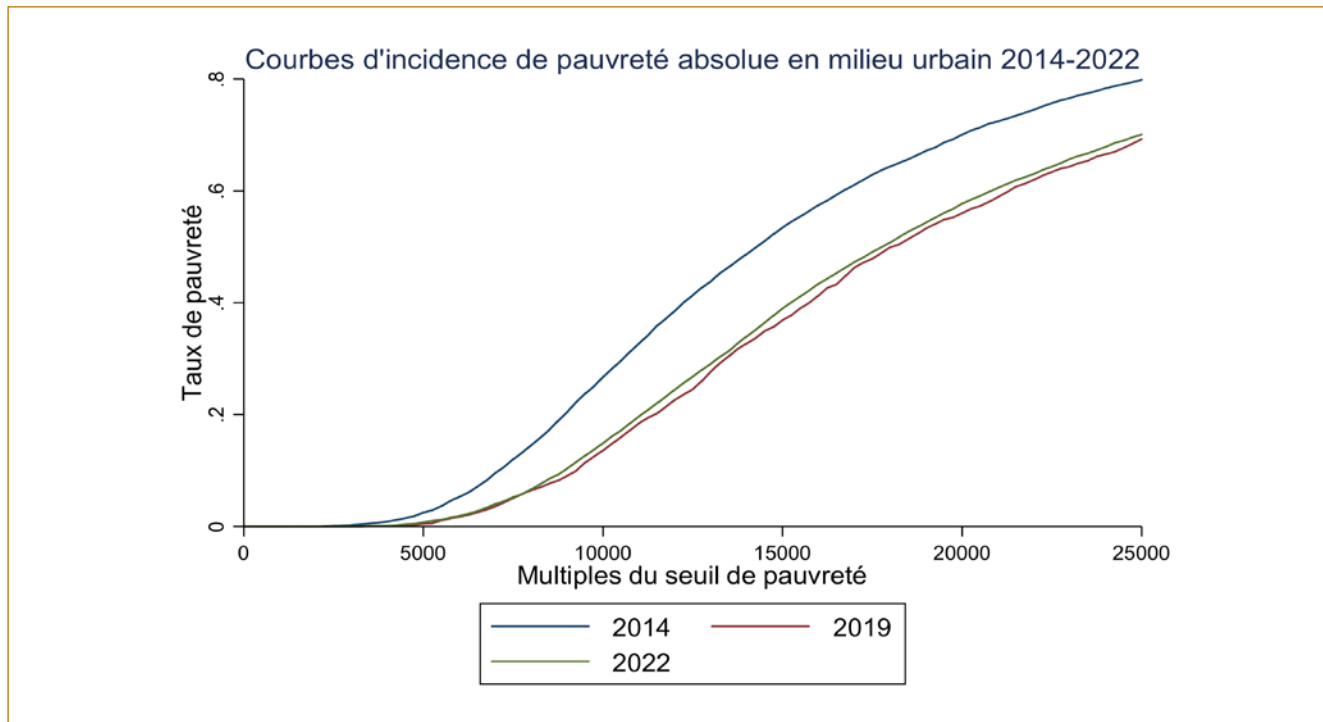
la région de « Béni Mellal- Khénifra » (12,3%) et de « Marrakech- Safi » (11,1%). Au total, ces trois régions concentrent près de 52% de la population en situation de pauvreté absolue.

Inversement, les régions qui affichent un taux de pauvreté absolue inférieur à la moyenne nationale sont « Dakhla-Oued Ed-Dahab », avec un taux de pauvreté le plus faible (0,5%), suivie par les régions de « Laâyoune-Sakia El Hamra » (0,7%), « Casablanca-Settat » (1,6%), « Rabat-Salé-Kénitra » (2,4%), « Tanger-Tétouan-El Hoceima » (2,9%), « Marrakech-Safi » (3,2%) et « Souss- Massa » (3,6%).

Robustesse de réduction de la pauvreté absolue entre 2014 et 2022

Afin d'évaluer la robustesse des changements observés indépendamment du choix d'un seuil de pauvreté, il est fait recours à l'approche de la dominance stochastique. Cette méthode implique une comparaison graphique des courbes d'incidence de la pauvreté (CIP) sur la période 2014-2022. Ainsi, lorsque la CIP de 2022 se positionne de manière absolue au-dessus (au-dessous) de celle de 2019, on peut conclure à une augmentation (diminution) nette de la pauvreté, indépendamment de la fixation de la valeur du seuil de pauvreté.

Le tracé des CIP permet de classer la pauvreté en 2019 et en 2022 sans ambiguïté. Quel que soit le seuil de pauvreté commun aux deux distributions, la CIP en 2019 domine celle en 2022, confirmant ainsi l'augmentation de la pauvreté durant cette période. De plus, les CIP par milieu de résidence en 2019 dominent celles de 2022. Ce qui permettrait d'en déduire que la distribution sociale des dépenses des ménages dans les deux milieux de résidence en 2019 est moins génératrice de la pauvreté en comparaison avec celle de 2022.



Source : HCP, ENCDM 2014, ENSRM 2019 et ENNVN 2022

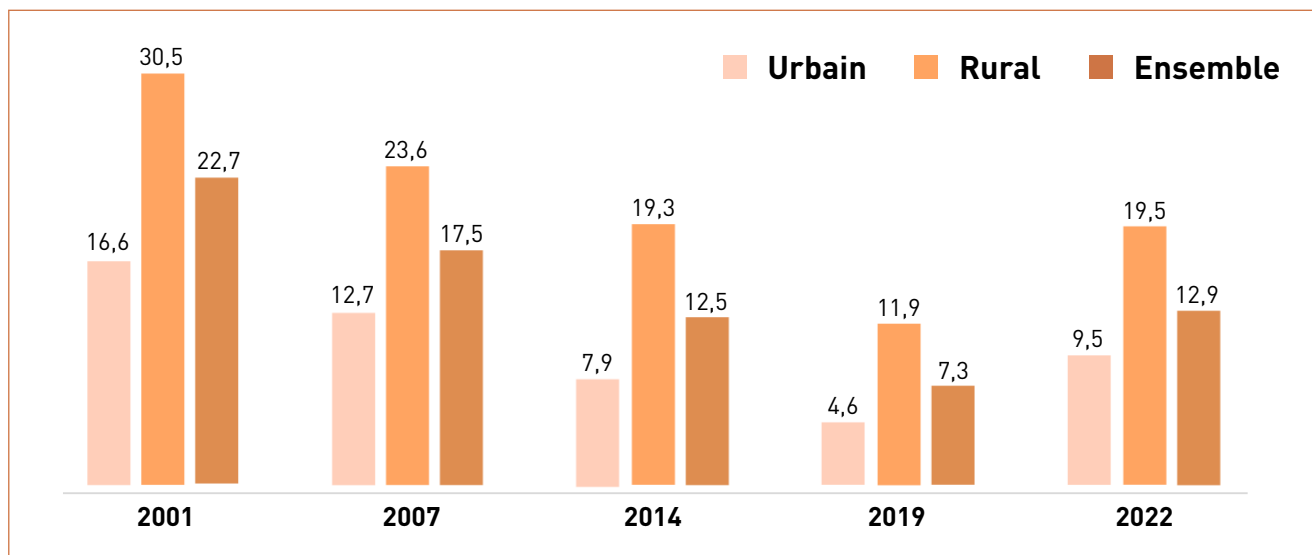
3. Vulnérabilité à la pauvreté

La vulnérabilité devient de plus en plus prégnante en milieu urbain

La vulnérabilité à la pauvreté renseigne sur le risque que les ménages encourent de basculer dans la pauvreté si les filets de sécurité ne leur permettent pas de faire face à des chocs économiques et sociaux ou à des situations très défavorables⁹.

En parallèle à l'évolution de la pauvreté, la vulnérabilité, qui a connu une baisse notable de 12,5% en 2014 à 7,3% en 2019 à l'échelle nationale, a également enregistré une forte hausse pour atteindre 12,9% en 2022. Dans les zones rurales, la prévalence de la vulnérabilité (19,2%) demeure similaire à celle observée en 2014, soit 19,4%, tandis qu'en milieu urbain, avec un taux de 9,5%, elle dépasse le niveau enregistré en 2014, soit 7,9%.

Evolution du taux de vulnérabilité (en %)



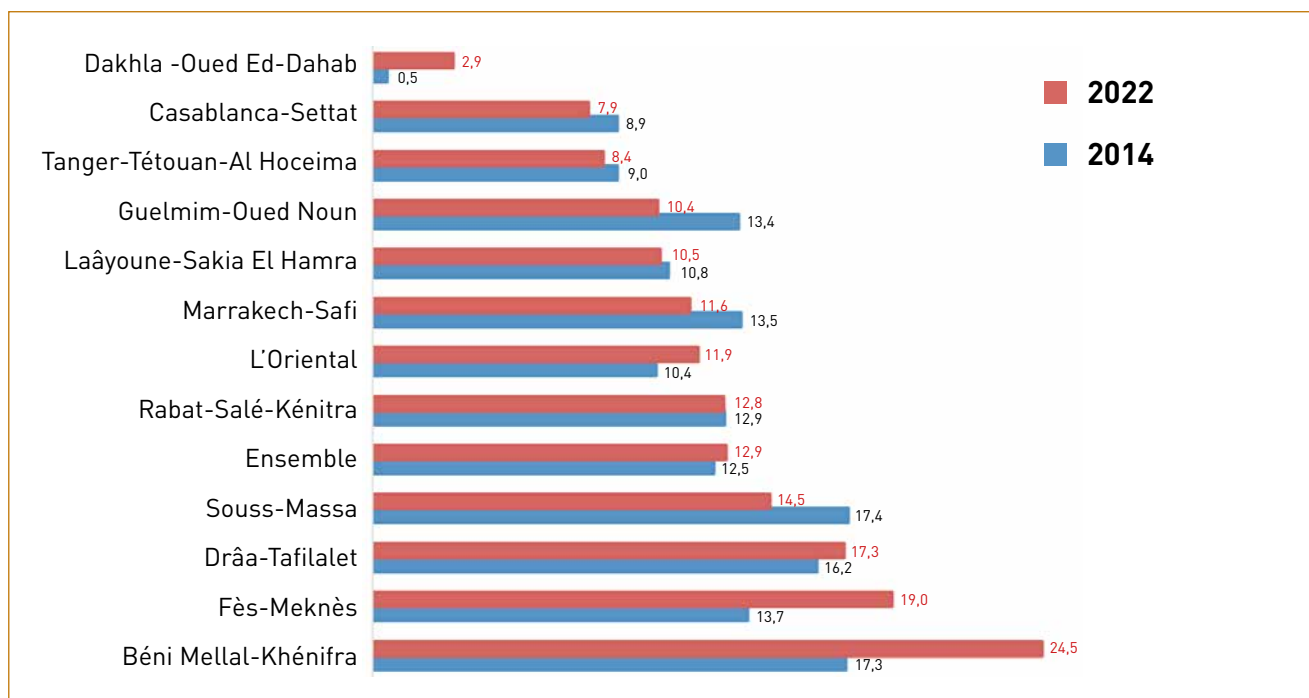
Source : HCP, ENCDM 2001 et 2014, ENNVM 2007 et 2022 et ENSR 2019

Le nombre de personnes économiquement vulnérables est de 4,75 millions en 2022, dont 2,24 millions en milieu urbain et 2,51 millions en milieu rural. Il en ressort, ainsi, que la vulnérabilité économique se développe en milieu urbain puisque près de la moitié des personnes vulnérables sont des citoyens (47,2%), contre 36% en 2014.

Au plan régional, sept des douze régions ont enregistré une baisse de l'incidence de la vulnérabilité monétaire entre 2014 et 2022. La baisse la plus manifeste est observée dans les régions de «Guelmim-Oued Noun», où le taux de vulnérabilité est passé de 13,4% à 10,4%, «Souss-Massa», de 17,4% à 14,5%, et «Marrakech-Safi», de 13,5% à 11,6%.

9. Considérée comme une mesure indirecte du potentiel de la pauvreté, la vulnérabilité revêt une grande importance dans la conception des politiques de réduction de la pauvreté pour cibler aussi bien les pauvres à court terme que les plus vulnérables à la pauvreté parmi les non-pauvres. La méthode de mesure de la « vulnérabilité à la pauvreté » consiste à estimer la part de la population dont le niveau de consommation par tête se situe dans une fourchette comprise entre le seuil de pauvreté et une fois et demi ce seuil.

Evolution du taux de vulnérabilité à la pauvreté par région (en %)



Source : HCP, ENCDM 2014 et ENVM 2022

Les régions les plus vulnérables, avec un taux de vulnérabilité supérieur à la moyenne nationale (12,9%), sont «Béni Mellal- Khénifra» (24,5%), «Fès-Meknès»(19%), «Drâa-Tafilalet» (17,3%), et «Souss-Massa» (14,5%). En revanche, le reste des régions a enregistré un taux de vulnérabilité inférieur à la moyenne nationale :

«Dakhla-Oued Ed-Dahab», affichant le taux de vulnérabilité régional le plus faible (2,9%), suivie par «Casablanca-Settat» (7,9%), «Tanger-Tétouan-El Hoceima» (8,4%), «Guelmim-Oued Noun» (10,4%), «Laâyoune-Sakia El Hamra» (10,5%), «Marrakech-Safi» (11,6%), l'«Oriental» (11,9%), et «Rabat- Salé-Kénitra» (12,8%).

4. Croissance-Inégalité-Pauvreté

Dans un contexte marqué par la montée de l'inflation conjuguée aux effets de la pandémie COVID-19 et de la sécheresse, la régression du niveau de vie des ménages a été la principale cause de l'augmentation de la pauvreté absolue entre 2019 et 2022

Entre 2014 et 2019, le contexte économique s'est particularisé par une phase d'expansion économique conjuguée à une inflexion des inégalités

sociales du niveau de vie. Parallèlement, la pauvreté absolue a baissé à tous les niveaux urbain, rural et national. Dans ces conditions, 76% de la baisse de la pauvreté à l'échelle nationale incombe à l'effet de la croissance du niveau de vie et 24% à la baisse des inégalités. Par milieu de résidence, ces indices sont respectivement de 83,2% et 16,8% en milieu urbain et de 76,2% et 23,8% en milieu rural.

Bien que l'impact de l'inégalité demeure moins important que celui de la croissance, il montre que la distribution sociale du niveau de vie a favorisé la population pauvre. En effet, si le niveau de vie moyen aux prix constants était resté constant, le taux de pauvreté aurait chuté de près d'un point de pourcentage.

Inversement, sur la période 2019- 2022, la régression du niveau de vie des ménages, à elle seule, est responsable de l'accroissement de la pauvreté absolue aux niveaux rural et national. En revanche, l'augmentation de la pauvreté en milieu urbain est attribuée à 85% à l'effet croissance et à 15% à l'effet inégalité.

Décomposition de la dynamique de la pauvreté en effets de croissance et d'inégalité

Période	Variation du taux de pauvreté (en %)	Effet croissance (en %)	Effet inégalité (en %)
Ensemble			
2014-2022	-0,91	0,03	-0,94
2014-2019	-3,04	-2,31	-0,73
2019-2022	2,13	2,20	-0,07
Urbain			
2014-2022	0,53	0,46	0,07
2014-2019	-1,16	-0,96	-0,19
2019-2022	1,69	1,43	0,26
Rural			
2014-2022	-2,55	-0,90	-1,65
2014-2019	-5,59	-4,26	-1,33
2019-2022	3,03	3,10	-0,07

Source : HCP, ENCDM 2001, ENCDM 2014 et ENNVM 2022

Dans l'ensemble, entre 2014 et 2022, malgré une hausse de l'indice de Gini, la croissance économique s'est révélée pro-pauvres, contribuant ainsi à la baisse de la pauvreté monétaire. En effet, le taux de pauvreté est passé de 4,8% en 2014 à 3,9% en 2022. Cette baisse est due essentiellement à une redistribution des dépenses en faveur des 5% des ménages les plus défavorisés, soutenue par des politiques publiques ciblées. Durant cette période, le niveau de vie de cette frange de la population s'est amélioré en moyenne de 1,6% par an, contre 1,1% pour l'ensemble de la population. Cette dynamique témoigne de l'efficacité des mesures pro-pauvres mises en œuvre, confirmant qu'une approche combinée de lutte contre la pauvreté, alliant croissance économique et mesures pro-pauvres est essentielle pour réduire les effets adverses des inégalités et améliorer le bien-être des segments les plus défavorisés de la population.

Par ailleurs, l'estimation des mesures des inégalités qui sont plus sensibles aux changements intervenant au bas de l'échelle de distribution du niveau de vie indique la présence d'effets redistributifs non négligeables au profit de la population pauvre. Au niveau national, contrairement au coefficient de Gini standard qui a affiché une hausse de 1 point de pourcentage sur cette période, l'indice d'Atkinson, plus sensible aux changements de l'inégalité parmi les pauvres, n'a pas significativement changé, passant de 37,2% en 2014 à 37,6% en 2022, avec un coefficient d'aversion d'inégalité fixé à 2, et respectivement de 47,8% à 47,4%, avec un coefficient fixé à 3. Cette inflexion des inégalités est plus nette, de 56,4% en 2014 à 52,4% en 2022, si l'on fixe le coefficient d'aversion à l'inégalité à 4.

Indices d'inégalité d'Atkinson (en %)

Coefficient d'aversion à l'inégalité	2014			2019			2022		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
$\epsilon=2$	35,5	27,2	37,2	34,1	24,7	35,2	36,6	25,7	37,6
$\epsilon=3$	45,2	37,1	47,8	43,3	33,5	45,0	45,8	34,8	47,4
$\epsilon=4$	52,9	45,9	56,4	52,8	43,0	55,3	50,2	40,7	52,4

Source : HCP, ENCDM 2014, ENNVM 2022 et ENSR 2019

En milieu urbain, l'augmentation de la pauvreté de 0,5 point de pourcentage s'explique principalement, à hauteur de 87%, par la faible amélioration du niveau de vie (0,9% par an), qui demeure en deçà du taux d'accroissement du seuil de pauvreté (1,3% par an). En d'autres termes, la croissance du niveau de vie en milieu urbain n'a pas bénéficié de manière significative aux ménages défavorisés. En ce qui concerne l'aggravation des inégalités, de 38,8% à 40% selon l'indice de Gini, elle contribue à hauteur de 13% à l'augmentation de la pauvreté.

En revanche, en milieu rural, les effets de croissance et d'inégalité du niveau de vie ont conjointement contribué à la réduction de la pauvreté. Avec un taux d'accroissement annuel moyen (0,6% par an) supérieur à celui du seuil de pauvreté (0,3% par an), l'amélioration du niveau de vie a réduit la pauvreté rurale de 35%.

Le reste de la réduction (65%) incombe à l'inflexion de l'inégalité en milieu rural, de 31,7% à 31,1% selon l'indice de Gini¹⁰.

5. Perspectives de réduction de la pauvreté

La croissance du niveau de vie et l'inflexion des inégalités sont deux facteurs sous-jacents de la réduction de la pauvreté.

Pourvu que les inégalités demeurent inchangées et compte tenu de l'importance des élasticités de la pauvreté vis-à-vis de la croissance, un faible taux de croissance aurait un impact significatif sur la réduction de la pauvreté particulièrement en milieu urbain : une croissance économique de 1%, non génératrice de l'inégalité, donnerait lieu à une réduction annuelle du taux de pauvreté de 2,6% à l'échelle nationale, de 3,6% en milieu urbain et de 2,3% en milieu rural.

Coefficients d'élasticité croissance-pauvreté et inégalité-pauvreté

Année d'enquête	National		Urbain		Rural	
	Elasticité croissance - Pauvreté	Elasticité inégalité - Pauvreté	Elasticité croissance - Pauvreté	Elasticité inégalité - Pauvreté	Elasticité croissance - Pauvreté	Elasticité inégalité - Pauvreté
2014	- 2,6	6,7	- 2,8	9,8	- 2,6	3,8
2019	- 1,3	4,5	- 1,5	7,3	- 1,3	2,7
2022	- 2,6	6,5	- 3,6	11,3	- 2,3	3,6

Source : HCP, ENCDM 2014, ENNVN 2022 et ENSR 2019

En revanche, dans un contexte de croissance (1%) générateur de l'inégalité, soit une hausse de l'indice de Gini de 1%, l'incidence de pauvreté risquerait d'augmenter de 3,9% à l'échelle nationale, de 7,7% en milieu urbain et de 1,3% en milieu rural. Ce constat indique qu'une détérioration de l'inégalité de 1,0% implique non seulement une inhibition de l'effet escompté de la croissance économique mais également une accentuation de la pauvreté. Ce n'est qu'à partir d'un taux de croissance supérieur à 2,5% que l'effet inégalité (1%) commence à s'estomper. Ce cas de figure concerne l'incidence de pauvreté à tous les niveaux urbain, rural et national.

A cet égard, étant donné qu'une détérioration de l'inégalité pourrait aggraver l'incidence de pauvreté, il serait important non seulement de promouvoir la croissance économique mais également de mettre en place des politiques sociales redistributives visant à réduire les inégalités.

¹⁰ En milieu rural, si on pondère davantage le poids économique de la population modeste dans la distribution du niveau de vie, l'indice d'Atkinson, avec un coefficient d'aversion d'inégalité fixé à 2, montre une inflexion à la baisse plus prononcée de 27,2% à 25,7% (Cf. le tableau ci-dessus).



VI.

Pauvreté

multi-dimensionnelle

VI. Pauvreté multidimensionnelle

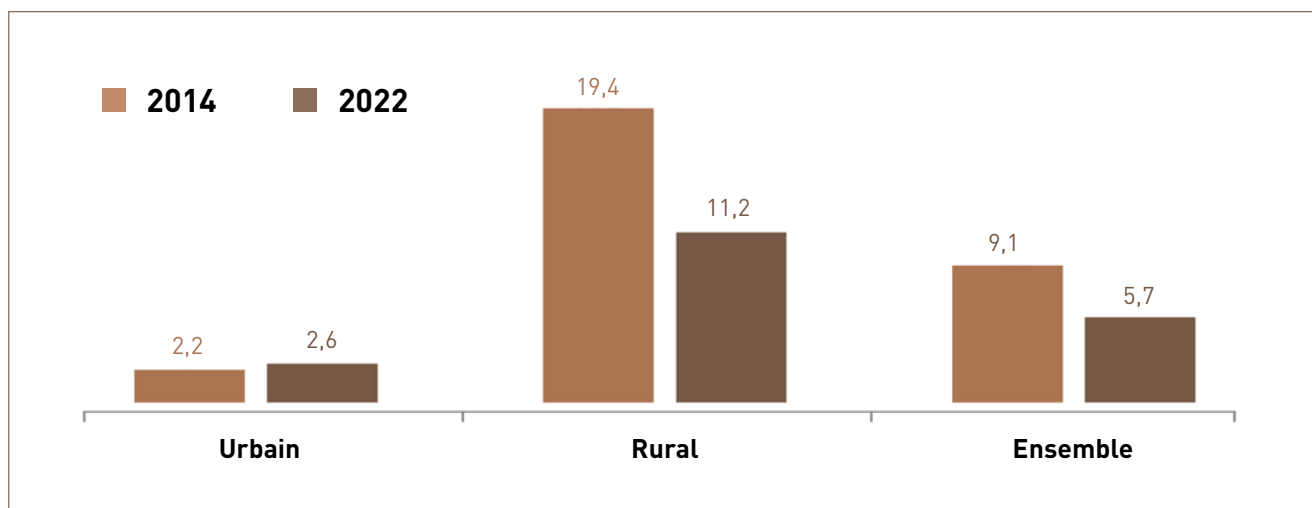
Réduction significative de la pauvreté multidimensionnelle au Maroc: une dynamique positive vers le bien-être global

La mesure de la pauvreté monétaire, sous ses formes absolue et extrême, ne tient pas compte de nombreux aspects du bien-être, tels que l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'infrastructure sociale de base (eau, électricité et assainissement). Ces dimensions, qui sont cruciales pour appréhender les nombreuses facettes du dénuement social en termes de privation, ajoutent une perspective non-monétaire à la lutte contre la pauvreté.

Elles complètent ainsi les évaluations monétaires et s'inscrivent dans le cadre des initiatives qui visent à améliorer les conditions de vie des plus démunis¹¹.

Ces dimensions non-monétaires sont cruciales pour comprendre la pauvreté multidimensionnelle, qui a notablement diminué au Maroc, passant de 9,1% en 2014 à 5,7% en 2022. Cette baisse a été particulièrement marquée en milieu rural, où le taux est passé de 19,4% à 11,2%, tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 2,2% à 2,6%.

Evolution du taux de pauvreté multidimensionnelle (en%)



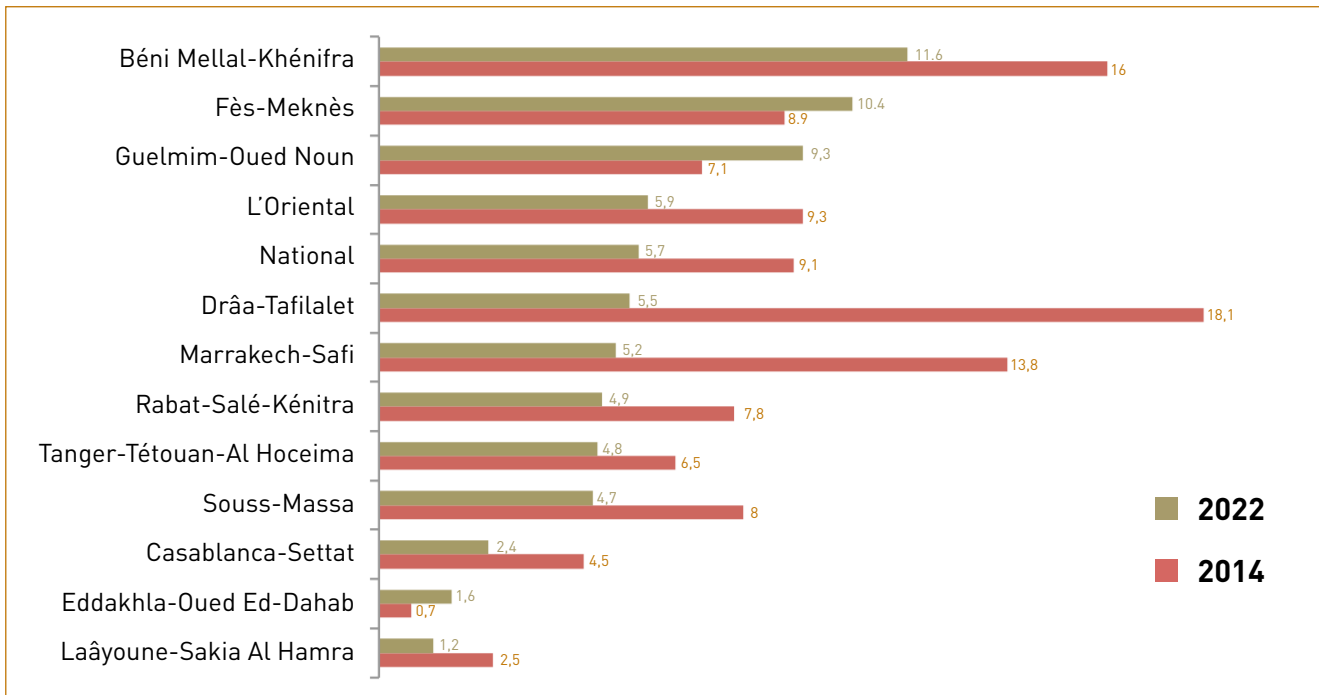
Source : HCP, ENCDM 2014 et ENNVN 2022

Au niveau régional, la pauvreté multidimensionnelle a nettement baissé dans les régions « Darâa-Tafilalet », « Marrakech-Safi », « Souss-Massa », « Rabat-Salé-Kénitra », « l'Oriental » et « Béni Mellal-Khénifra ».

Quatre régions affichent un taux de pauvreté multidimensionnelle supérieur à la moyenne nationale, à savoir « Béni Mellal-Khénifra » (11,6%), « Fès-Meknès » (10,4%), « Guelmim-Oued Noun » (9,3%) et « l'Oriental » (5,9%). Ces régions concentrent, à elles seules, 46,4% de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle.

11. Pour répondre à cette préoccupation, l'initiative d'Oxford pour la lutte contre la pauvreté et le développement humain a élaboré un indice composite appelé indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) qui englobe les dimensions non-monétaires basiques du bien-être. En s'inspirant de cet indice, la Banque mondiale a récemment développé un indice de pauvreté multidimensionnelle qui consiste à combiner la pauvreté monétaire, notamment dans sa version extrême, avec les privations vécues dans les domaines d'éducation et d'accès aux infrastructures sociales de base (eau, électricité et assainissement). Les privations sont définies par dimension comme suit : (i) Niveau de vie : une privation est relevée si la dépense moyenne par tête du ménage est inférieure au seuil national de pauvreté absolue ; (ii) Scolarisation des enfants : si un des enfants en âge de scolarisation, soit entre 6 et 14 ans, n'est pas scolarisé ; (iii) Scolarisation des adultes : si aucun membre du ménage âgé de 15 ans et plus n'a achevé cinq années de scolarisation ; (iv) Eau potable : si le ménage n'a pas accès à l'eau propre dans un rayon de moins de 30 minutes de marche de son domicile ; (v) Electricité : une privation est constatée si le ménage n'a pas accès à l'électricité ; (vi) Assainissement : si le ménage ne dispose pas de toilette privée ou d'un système d'assainissement sain.

Evolution du taux de pauvreté multidimensionnelle par région entre 2014 et 2022 (en%)



Source : HCP, ENCDM 2014 et ENVM 2022

La décomposition de la PM par dimension montre que la pauvreté monétaire est la principale source de la pauvreté multidimensionnelle, elle explique plus de la moitié de la prévalence de la pauvreté multidimensionnelle (52%) en 2022, contre 37,8% en 2014. Quant aux privations en termes d'accès aux services sociaux de base (eau, électricité et assainissement) et aux déficits sociaux en éducation, ils contribuent respectivement à hauteur de 25% et de 23% à la PM en 2022, contre respectivement 30% et 32% en 2014.

Au plan région, la pauvreté monétaire représente la principale source de la PM dans les régions « Darâa-Tafilalet », avec une contribution à hauteur de 78,9%

en 2022, « Fès- Meknès » (64,3%), « Souss-Massa » (60,3%), Régions du Sud (58,8%), « Marrakech- Safi » (51,2%) et « Casablanca-Settat » (50,9%), tandis que les privations en termes d'accès aux services sociaux de base et de déficits sociaux en éducation expliquent plus de la moitié de la PM dans le reste des régions, particulièrement dans la région de « Rabat-Salé-Kénitra », avec une contribution de 63,3%, de « Béni-Mellal-Khénifra » (59,1%) et « Tanger- Tétouan-El Hoceima » (54,6%).

A person's hands are shown holding a large, aged, yellowed map or document. The paper is heavily textured and discolored, suggesting it is old. The hands are positioned as if presenting or examining the document. The background is a soft, out-of-focus light green.

VII.

Niveau et
évolution des
revenus des
ménages

VI. VII-Niveau, évolution des revenus des ménages

Selon l'approche revenu, le niveau de vie moyen des ménages s'élève à 89 170 DH par an, et la moitié des ménages vit avec un revenu de moins de à 52 800 DH

En 2022, le revenu total des ménages marocains atteint annuellement plus de 787,6 milliards de dirhams. Les ménages urbains affichent un revenu total de 638 milliards de dirhams, soit 4,3 fois plus élevé que celui des ménages ruraux, qui se situe à 149,6 milliards de dirhams.

Le revenu annuel moyen par ménage s'établit à 89 170 DH par an, soit un revenu mensuel moyen de 7 431 DH. Il est de 103 520 DH (8 627 DH par mois) en milieu urbain et de 56 047 DH (4 671 DH par mois) en milieu rural, soit un écart de 1,8 fois.

Plus de 7 ménages sur dix (71,8%) au niveau national disposent d'un revenu annuel inférieur au revenu annuel moyen, une proportion qui varie significativement entre le milieu urbain (65,9%) et le milieu rural (85,4%).

Le revenu annuel moyen par personne s'élève à 21 949 DH, soit 1 829 DH par mois. Par milieu de résidence, le revenu annuel moyen par personne est 2,1 fois plus élevé dans le milieu urbain (26 988 DH) que dans le milieu rural (12 862 DH).

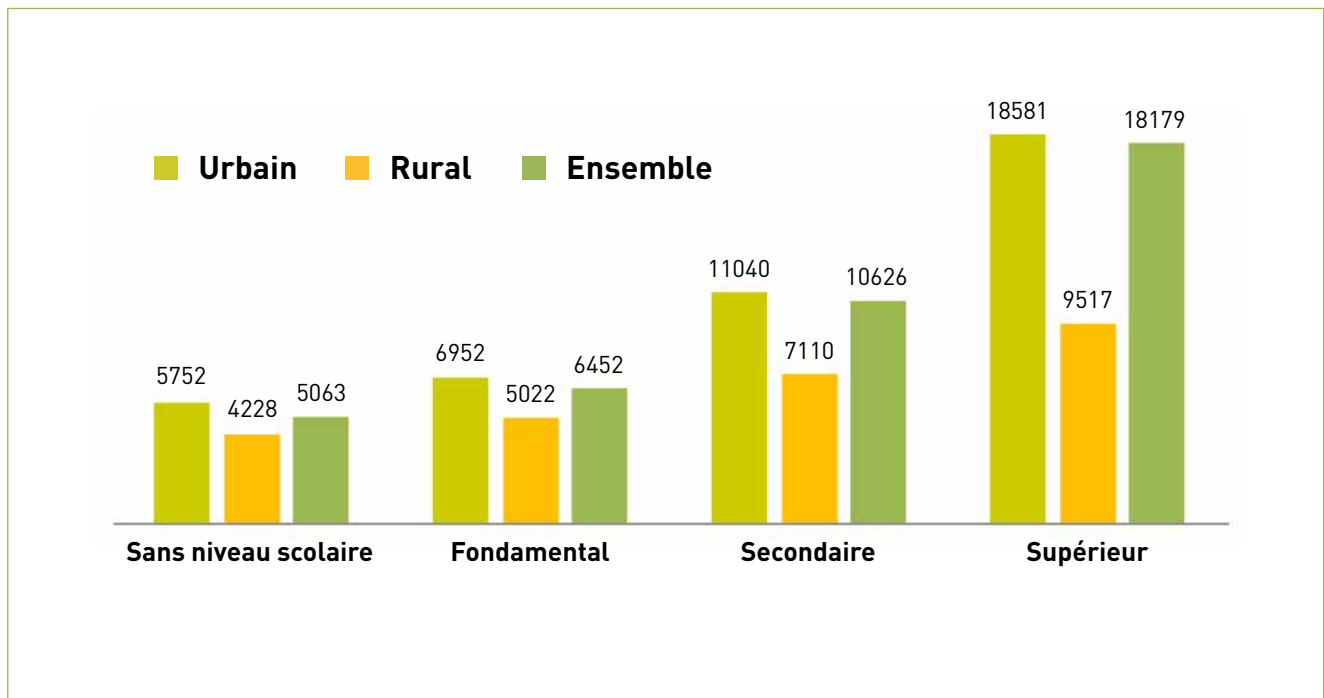
La moitié des ménages dispose d'un revenu annuel supérieur à 52 800DH, soit 4 400 DH par mois. Cette valeur médiane est de 5 208 DH en milieu urbain et de 2 950 DH en milieu rural.

La distribution sociale du revenu est marquée par des disparités catégorielles

Le niveau des revenus des ménages varie notablement selon les caractéristiques démographiques, économiques et sociales des ménages:

- les ménages dirigés par un homme ont un revenu mensuel moyen de 7 910 DH, supérieur de 1,4 fois de celui de leurs homologues dirigés par une femme (5 696 DH). Avec un revenu respectivement de 9 357 DH et de 6 376 DH, en milieu urbain, et de 4 942 DH et de 3 133 DH en milieu rural, ce ratio dans les deux milieux respectifs est de 1,5 fois et de 1,6 fois.

Revenu mensuel moyen par ménage selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le milieu de résidence (en DH)



Source : HCP, ENNVN 2022

- Le revenu mensuel moyen par ménage varie nettement selon l'âge du chef de ménage, passant de 6 322 DH si le chef est âgé entre 25 et 44 ans à 8 397 DH s'il est de 60 ans et plus.
- Le revenu mensuel moyen des ménages dont le chef a un niveau de formation supérieur (18 179 DH) est 3,6 fois plus élevé que celui des ménages ayant à leur tête un chef sans niveau scolaire (5 063 DH). L'écart entre ces deux catégories est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural (3,2 et 2,3 fois respectivement).
- Le niveau du revenu varie nettement selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, dans la mesure où l'on peut distinguer 5 grands groupes :
- Les ménages dirigés par « responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeur et cadre de direction d'entreprises, cadres supérieur et membre des professions libérales » disposent des revenus mensuels les plus élevés (22 140 DH). La moitié de cette catégorie dispose d'un revenu mensuel supérieur à 16 325 DH ;
- Le second groupe englobe les ménages dont les chefs sont des cadres moyens, des employés et des commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers, avec un revenu moyen de 9 069 DH, dont la moitié gagne un revenu mensuel supérieur à 6 140 DH ;
- Le troisième groupe comporte les conducteurs d'installations et de machines, les artisans et les ouvriers qualifiés, avec un revenu moyen de 6 390 DH. 50% d'entre eux ont un revenu mensuel supérieur à 4 642 DH ;
- Le quatrième concerne les exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés et les ouvriers agricoles, avec un revenu moyen de 4 892 DH, dont la moitié des ménages a un revenu mensuel supérieur à 2 929 DH ;
- Enfin, le dernier groupe inclue les manœuvres non agricoles, les manutentionnaires et travailleurs des petits métiers. Le revenu moyen de ces ménages est de 4 195 DH. 50% de ces ménages ont un supérieur à 3 315 DH.

Revenu mensuel moyen par ménage selon la profession du chef du ménage (en DH)

Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	Moyenne	Médiane
Responsables hiérarchiques, directeurs, cadres supérieurs et membres des professions libérales	22 140	16 325
Cadres moyens, employés, commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	9 069	6 140
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et ouvriers agricoles	4 892	2 929
Ouvriers qualifiés et conducteurs d'installation	6 390	4 642
Manœuvres non agricoles, travailleurs des petits métiers	4 195	3 315

Source : HCP, ENNVM 2022



VIII.

Sources de revenus des ménages

بنك المغرب - بنك المغرب
954062 س 97 ل

كن من حرف أوراق البنك أو غيرها أو ساعد على ذلك
سيخاف طبقا للقوانين والقضائيات الجاري بها العمل

VIII- Sources de revenus des ménages

Plus de la moitié du revenu des ménages provient des salaires (35%) et des transferts (21%)

L'enquête sur le niveau de vie des ménages permet de déterminer le niveau et la composition du revenu des ménages à travers six sources de revenu préalablement définies. Il s'agit de la contribution respective des salaires, du revenu des entreprises individuelles non agricoles, du revenu mixte des activités agricoles, de l'excédent brut d'exploitation provenant des activités de location¹², des transferts et d'autres sources au revenu global des ménages.

Les revenus salariaux constituent la principale source de revenu des ménages, contribuant à hauteur de 35,1% au revenu total. Leur poids est plus élevé en milieu urbain (36,4%) qu'en milieu rural (29,5%).

Les transferts publics et privés génèrent, de leur part, 21,3 % du revenu global des ménages.

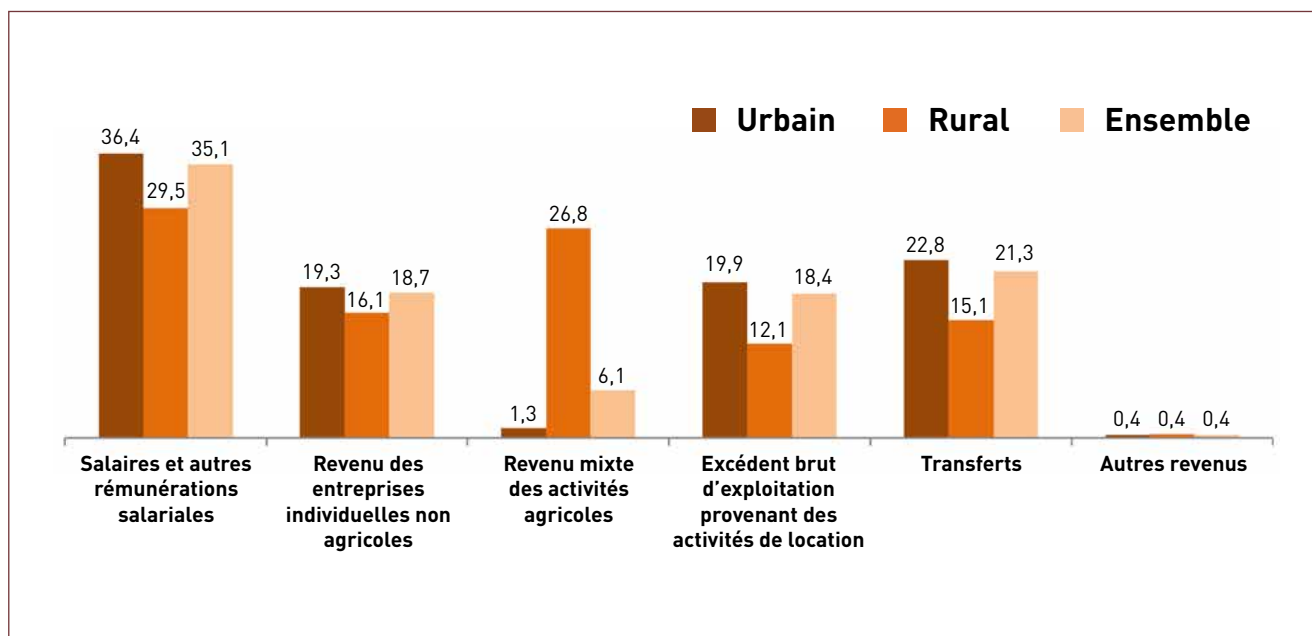
La part de ces revenus est de 22,8 % en milieu urbain contre 15,1 % en milieu rural. Ces transferts proviennent à hauteur de 57,2% d'institutions publiques, 30,2% des ménages et 13% d'institutions privées. Ces proportions sont respectivement de 61,1%, 26,3% et 12,7% en milieu urbain, et de 32,4%, 55,5%, et 12,1% en milieu rural.

Le revenu de l'emploi indépendant non agricole participe pour 18,7% au revenu global des ménages. Cette proportion est de 19,3% dans le milieu urbain et de 16,1% dans le milieu rural.

Le revenu provenant des activités de location constitue 18,4% du revenu global des ménages (19,9% dans le milieu urbain et 12,1% dans le milieu rural).

Le revenu de l'emploi indépendant agricole constitue 6,1% du revenu global des ménages. Il est de 1,3% en milieu urbain et de 26,8% en milieu rural.

Structure des sources de revenu des ménages selon le milieu de résidence(en%)



Source : HCP, ENNV 2022

12. Ce revenu provient essentiellement des revenus de location de maisons, de bâtiments, de locaux..., des loyers fictifs imputés aux résidences principales et secondaires et des revenus liés à la location des équipements non agricoles....

IX.

Distribution
sociale des
revenus des
ménages



IX- Distribution sociale des revenus des ménages

Les 20% de la population la plus aisée détiennent plus de la moitié du revenu national

En 2022, les 20 % les moins aisés de la population vivent avec moins de 6 498 DH par an alors que les 20% les plus aisés disposent de plus de 27 467 DH par an.

Le milieu urbain concentre de très hauts revenus : les 20% de la population urbaine les plus aisés vivent avec un revenu annuel supérieur à 33 965 DH contre 16 062 DH pour les 20% les plus aisés du milieu rural.

Par ailleurs, l'analyse de la concentration des revenus en 2022 selon les quintiles de revenu permet de faire ressortir les constatations suivantes :

- Au niveau national, plus de la moitié (58,3%) des revenus est détenue par les 20% de la population la plus aisée, tandis que 4,2% revient aux 20% la

moins aisée. Avec un revenu annuel moyen par habitant de 64 031 DH, les 20% les plus aisés disposent d'un revenu de 14 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés (4 560DH).

- En milieu urbain, les 20% les plus aisés disposent d'un revenu annuel moyen par personne de 77 276 DH, tandis que celui des 20% les moins aisés est de 6 079 DH, créant ainsi un rapport inter-quintile¹³ de 12,7 fois. De plus, les 20% les plus aisés accaparent 57,2% du total des revenus, alors que les 20% les moins aisés ne perçoivent que 4,5% de ces revenus.
- En milieu rural, les 20% de la population les plus aisés ont un revenu annuel moyen par tête de 34 504 DH et détiennent plus de la moitié du revenu total (53,7%), alors que les 20% les moins aisés, avec un revenu annuel moyen par personne de 3 428 DH, en disposent de 5,3%, soit un rapport inter-quintile de 10,1.

Distribution sociale des revenus selon les quintiles et le milieu de résidence

Classes des revenus (Ci)	Revenu annuel moyen par personne (en DH)		
	Urbain	Rural	Ensemble
C1 : les 20% les moins aisés	6 079	3 428	4 560
C2 : les 20% suivants	10 622	5 775	8 253
C3 : les 20% suivants	15 729	8 225	12 582
C4 : les 20% suivants	25 263	12 381	20 328
C5 : les 20% les plus aisés	77 276	34 504	64 031

Source : HCP, ENNVN 2022

La distribution sociale des revenus par source montre que:

- les 20% de la population les plus aisés détiennent 53,3 % des revenus salariaux, les 60% des classes intermédiaires en disposent de 41,7% contre 5% pour les 20% les moins aisés.
- 64,3% des transferts reçus reviennent aux 20% les plus aisés, 31,9% à la classe intermédiaire et 3,8% aux 20% les moins aisés.
- les 20% les plus aisés disposent de 64,9% du revenu de l'emploi indépendant non agricole. Cette part est de 33,6% parmi la catégorie intermédiaire et 1,5% parmi les moins aisés.
- 53,8% du revenu généré par les activités de location reviennent aux 20% les plus aisés, 41% à la classe des intermédiaires et 5,2% aux 20% les moins aisés.
- Le revenu de l'emploi indépendant agricole se répartit à hauteur de 60,5% pour les plus aisés,

34,2% pour la catégorie intermédiaire et 5,3% pour les 20% les moins aisés.

Les disparités des revenus diffèrent en fonction de leur source, avec des écarts plus accentués dans le revenu de l'emploi indépendant non agricole

Les 20% les plus aisés de la population ont un revenu salarial moyen 10,7 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés. Les disparités les plus marquées se trouvent, toutefois, dans les revenus générés par l'emploi indépendant non agricole. En effet, les 20% les plus aisés détiennent 42,9 fois le revenu des 20% les moins aisés.

Quant aux disparités liées revenu agricole, les 20% les plus aisés disposent d'un revenu supérieur de 11,4 fois à celui des 20% les moins aisés.

S'agissant des revenus de transfert, les 20% les plus aisés détiennent 16,7 fois le revenu des 20% les moins aisés.

13. C'est le rapport entre le revenu moyen des 20% les plus aisés et celui des 20% les moins favorisés.

Rapport inter-quintile¹⁴ par source de revenu

Source de revenu	Salaires et autres rémunérations	Revenu des entreprises individuelles non agricoles	Revenu mixte des activités agricoles	Revenu des activités de location et de patrimoine	Transferts	Autres revenus	Revenu total
Rapport inter-quintile	10,7	42,9	11,4	10,3	16,7	18,1	14,0

Source : HCP, ENNVN 2022

14. Il représente le ratio entre le revenu moyen des 20% les plus aisés et celui des 20% les moins aisés.



X.

**Comparaison des
distributions du
revenu et de la
dépense des ménages**

X- Comparaison des distributions du revenu et de la dépense des ménages

Les ménages marocains dépensent en moyenne 94% de leur revenu

Le revenu annuel moyen des ménages s'élève à 89 170 DH, et leur dépense annuelle moyenne se situe à 83 713 DH, soit un ratio (Dépense /Revenu) de 93,9%. Ainsi, 93,9% du revenu moyen des ménages est dépensé dans l'ensemble. En milieu urbain, cette proportion atteint 92,1% et s'élève à 101,3% en milieu rural.

D'un autre côté, 40,1% des ménages ont un revenu supérieur ou égal aux dépenses contre 59,9% qui ont un revenu inférieur strictement aux dépenses. Cette dernière proportion est de 57,2% en milieu urbain et 66,2% en milieu rural.

L'excès des dépenses sur le revenu pour ces ménages ne peut être expliqué par l'endettement

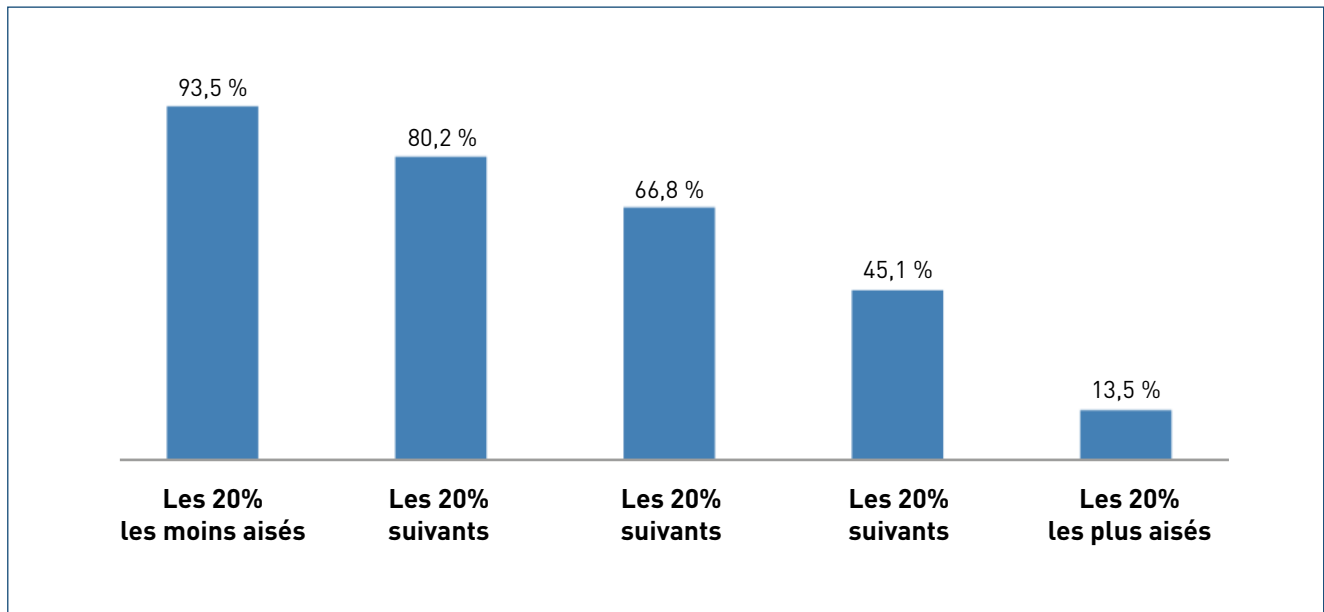
seul. Ce constat, commun aux estimations du revenu à partir des déclarations des ménages, s'explique par plusieurs facteurs notamment la sous-déclaration des revenus, la vente des biens, la consommation de biens stockés, les revenus ou dettes non déclarés, etc.

Parmi les ménages dont la dépense excède le revenu :

- 5% d'entre eux dépassent leur revenu de moins de 5%
- 5,5% dépassent leur revenu de 5% à 10%
- 11% dépassent leur revenu de 10% à 20%
- 10% dépassent leur revenu de 20 à 30%
- 34% dépassent leur revenu de plus de 75%.

Plus de 9 ménages sur dix (93,5%) des moins aisés sont des ménages déficitaires (leur dépense est supérieure à leur revenu), cette proportion atteint 13,5% parmi les ménages les plus aisés.

Proportion des ménages dont la dépense dépasse le revenu par classe de revenu



Source : HCP, ENNVN 2022

Annexes

Annexe 1 : Présentation de l'ENNVM 2022

I- Objectifs de l'enquête ENNVM 2022 :

L'objectif principal de cette enquête est de recueillir des données intégrées pour appréhender l'évolution du niveau de vie et étudier les corrélations entre ses différents déterminants économiques et sociaux. Il s'agit notamment de :

1. Déterminer les structures et les évolutions des dépenses de consommation selon les principaux déterminants socio-économiques de la population ;
2. Mesurer le niveau, la structure et la répartition des revenus de la population ;
3. Saisir le niveau et l'évolution des inégalités des conditions de vie entre les différents groupes sociaux et les diverses régions du pays ;
4. Mesurer le niveau d'accès de la population aux services sociaux de base (éducation, santé, conditions de logement, ...) ;
5. Mesurer les différents indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité ;
6. Mettre à jour les indicateurs de suivi des ODD relatifs aux dimensions humaines et prospérité.

II- Usage des données de l'enquête :

Les enquêtes sur le niveau de vie des ménages permettent de :

1. Actualiser le panier de référence et les coefficients de pondération de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) ;
2. Répondre aux besoins de la comptabilité nationale en données nécessaires pour l'élaboration des comptes nationaux ;
3. Evaluer les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la répartition des niveaux de vie ;
4. Fournir les données pour le suivi des ODD ;
5. Mettre à jour les données pour l'actualisation de la formule du scoring pour l'éligibilité au Registre Social Unifié (RSU) ;
6. Fournir les données nécessaires aux travaux d'analyse et de modélisation des conditions de vie (études sur la stratification sociale, dynamique de la pauvreté, élaboration de modèles de simulation d'impact, actualisation des cartes de la pauvreté, etc.) ;
7. Mettre à la disposition du public les données sur les conditions de vie de la population pour promouvoir la recherche économique et sociale.

III- Questionnaire de l'enquête :

1. Caractéristiques démographiques et socioéconomiques des individus (démographie, éducation, santé, fécondité, emploi, équipement en biens de transport personnel) ;
2. Conditions d'habitation des ménages, équipement en biens durables et disponibilité et accès aux équipements et services communautaires ;

3. Dépenses des ménages et habitudes de consommation (dépenses alimentaires et non alimentaires) ;
4. Constituants du revenu des ménages : rémunération salariale, emploi indépendant non agricole, activités agro-pastorales, transferts en espèce et en nature reçus par les ménages et autres revenus ;
5. Aspects qualitatifs des conditions de vie des ménages : Perception des ménages de l'évolution de leurs niveaux actuels et futurs, représentation et perception de la pauvreté.

IV- Nouveautés de l'enquête :

- Augmentation de la taille de l'échantillon à plus de 18.000 ménages contre 7.200 ménages durant la dernière enquête sur le niveau de vie de 2007 et ce pour permettre un niveau d'analyse plus désagrégé et disposer des indicateurs au niveau régional.
- Amélioration de l'approche de collecte des dépenses de consommation des ménages et plus particulièrement les dépenses alimentaires en remplaçant les relevés de suivi quotidiens des dépenses alimentaires par des relevés rétrospectifs selon la fréquence d'acquisition de chaque produit (Jour, semaine, 15 jours, 1 mois, etc...). Cet ajustement réduira la durée de collecte au niveau des zones d'enquête de 10 jours à 5 jours ;
- Utilisation de la méthode de collecte par application informatique et tablette (CAPI). Le mode de collecte consiste à mener des entretiens directs avec les chefs de ménages ou les personnes de référence. Le mode de collecte par téléphone, via la plateforme unifiée mise en place par le HCP, sera utilisé pour compléter les données non collectées en cas d'absence des personnes de référence.
- Actualisation de la nomenclature marocaine de biens et services en s'alignant sur la classification internationale des dépenses individuelles de ménages par fonctions de consommation (COICOP) 2018 élaborée par la Division Statistique des Nations Unies ;
- Elargissement de la couverture des indicateurs internationaux des ODD par l'intégration de nouvelles questions. L'enquête permettra ainsi de disposer de 33 indicateurs des ODD, dont 18 pour la première fois.

V- Plan de sondage de l'ENNVM2022

Le plan de sondage adopté pour le tirage de 18036 ménages-échantillon est le sondage stratifié à 3 degrés, avec :

- Le premier degré : tirage de 1.503 unités primaires parmi 4.500 unités primaires qui constituaient l'échantillon maître de 2014. Il s'agit de zones géographiques délimitées composées en moyenne de 300 ménages ;
- Le deuxième degré : Tirage d'une unité secondaire au niveau de chaque unité primaire tirée. L'unité secondaire est une zone géographique délimitée composée de 52 ménages en moyenne ;
- Le troisième degré : tirage de 12 ménages parmi tous les ménages de l'unité secondaire choisie selon un tirage systématique à probabilité égale.

VI- moyens humains et matériels mobilisés :

L'ENNVM 2022 a nécessité la mobilisation de 17 superviseurs, 30 contrôleurs et 90 enquêteurs, 30 chauffeurs et véhicules en plus de 10 superviseurs centraux.

Moyens humains et matériels

Moyens	Effectif
Superviseurs centraux	10
Superviseurs régionaux	17
Contrôleurs	30
Enquêteurs	90
Chauffeurs	30
Véhicules	30
Tablettes	140

Annexe 2 : Concepts, définitions et méthodes de mesure

I. Dépenses des ménages et mesure du niveau de vie

1.1. Concept de la dépense utilisé dans le cadre de l'enquête sur le niveau de vie des ménages

L'un des objectifs de l'enquête est de pouvoir relier les divers domaines relatifs aux comportements des ménages : démographie, éducation, santé, emploi, dépenses, etc. ... Cette intégration devient nécessaire dès lors que l'on cherche à analyser l'impact des politiques de développement sur les conditions de vie de la population.

Toutes les dépenses du ménage sont observées sauf celles considérées comme "investissement du ménage" ou "transfert en capital" ou celles concernant ses opérations financières. Ainsi, toutes les dépenses des ménages sont relevées excepté celles concernant :

- i/ l'achat ou la construction de logements de résidence, (y compris les frais d'acquisition, tels les commissions des intermédiaires, les droits d'enregistrement et d'autres dépenses engendrées par l'achat ou la construction d'un logement).
- ii/ l'achat de terrains.
- iii/ l'épargne et les dépôts en banque.
- iv/ l'achat de titres financiers : actions, obligations et bons de trésor.
- v/ les sommes d'argent prêtées.
- vi/ les remboursements de crédits (y compris les intérêts) pour l'achat d'éléments en capital (remboursement de crédits pour l'achat d'un logement de résidence).
- vii/ les transferts en capital.

Sont considérés comme transfert en capital, les éléments suivants :

- Legs et donations de valeur importante faits à certaines institutions telles que le Croissant Rouge Marocain, la Jamaâ, etc.....
- Legs et donations faits par les ménages entre eux (héritage par exemple).
- Confiscation,.....

Les dépenses totales observées dans le cadre de l'enquête comportent les deux composantes suivantes :

1.1.1 Dépenses destinées à la consommation

Par dépenses de consommation, on entend les dépenses réalisées par les ménages en vue de satisfaire leurs besoins essentiels d'existence. Les produits autoconsommés, la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires, les biens et services reçus en nature et la valeur estimée des avantages en nature reçus par certaines catégories d'employés (logement, eau, électricité, téléphone,..) sont pris en compte dans l'estimation de cet agrégat. L'intégration de ces éléments est faite dans le souci de mieux approcher le niveau de vie réel des personnes bénéficiant de ces avantages.

Les dépenses destinées à la consommation sont classées en 13 groupes suivants :

- 01 Aliments et boissons non alcoolisées
- 02- Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants
- 03- Habillement et chaussures
- 04 Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles
- 05 Ameublement, équipements ménagers et entretien courant de la maison
- 06 Santé
- 07 Transport
- 08 Information et communication
- 09 Loisirs, sport et culture
- 10 Services éducatifs
- 11 Services de restauration et d'hébergement
- 12 Assurances et services financiers
- 13 Soins personnels, protection sociale et biens et services divers

1.1.2 Dépenses non destinées à la consommation

Ce sont toutes les dépenses qui ont pour effet la réduction du revenu disponible du ménage sans que ce dernier ne bénéficie directement de la sortie de ces fonds. Sont classés dans ce groupe de dépenses les éléments suivants :

- Paiements fiscaux non liés à l'exercice d'une activité professionnelle ;
- Transferts d'argent n'ayant pas un caractère de transfert en capital.

1.2. Méthode d'observation des dépenses des ménages : périodes de référence et type de relevés.

Concernant les dépenses, il est indispensable que les informations recueillies se rapportent à une année entière afin que les variations saisonnières ne faussent pas les résultats. Cependant, demander aux ménages enquêtés de fournir, rétrospectivement sur une année, des données précises sur leurs dépenses, n'assure nullement le succès de la collecte de données fiables.

Les erreurs provoquées par des défaillances de mémoire risquent de diminuer fortement la valeur des résultats. L'impact de ces erreurs dépend de la fréquence d'acquisition des produits pour lesquels des déclarations annuelles sont demandées. En effet, les ménages enquêtés sont certainement dans l'impossibilité de donner des estimations annuelles fiables pour des produits qu'ils acquièrent quotidiennement. Par contre, ces estimations seront plus précises pour des produits dont les dates d'acquisition sont séparées par de longs intervalles, par exemple l'acquisition des biens durables.

Pour réduire l'impact de l'effet mémoire, il a été fait recours au concept de période de référence, période à laquelle se rapportent les informations déclarées par les enquêtés au moment de l'interview. Le choix de la période est fait en fonction des fréquences d'acquisition des produits de manière à réduire les erreurs d'observation.

Les principaux relevés utilisés par l'enquête sur l'ENNVM 2022 pour la mesure des

dépenses des ménages sont décrits ci-dessous :

1.2.1 Dépenses alimentaires

Au niveau de cette catégorie de dépenses, les relevés sont les suivants :

i) Relevé rétrospectif sur un an pour les produits alimentaires destinés à la provision : Il s'agit de saisir les provisions annuelles faites par les ménages pour faire face à leur consommation de longue durée. Ce relevé a touché essentiellement les céréales en grains, les légumineuses, l'huile d'olive, etc...

ii) Relevé rétrospectif sur un mois des produits acquis en gros ou demi-gros : Il s'agit de relever les acquisitions en gros ou demi-gros des produits acquis et stockés pour faire face aux besoins de consommation mensuels. C'est le cas par exemple des salariés qui font leurs approvisionnements à la fin de chaque mois (au moment de la paie) ou d'un ménage qui a l'habitude d'acheter les produits alimentaires en grande quantité (farine, sucre ...) pour satisfaire ses besoins de consommation courants. Ce relevé a été établi pour réduire la variance de l'échantillonnage qu'occasionnent les achats en grande quantité lorsque la période d'observation se limite à sept jours. Pour lever toute ambiguïté et éviter les doubles emplois entre les différents relevés, un seuil a été fixé pour bien définir ce qu'on entend par "acquisition en grande quantité". Ces seuils sont variables selon la nature des produits.

iii) Relevé rétrospectif sur une semaine des acquisitions courantes : Ce relevé est fait pour bien estimer les acquisitions alimentaires de consommation courante ne faisant pas l'objet du relevé annuel ou mensuel.

iv) Relevé des dépenses individuelles : Pour ne pas omettre certaines acquisitions faites par les membres du ménage à titre individuel et que le répondant ignore généralement, on interroge chaque membre du ménage âgé de 15 ans et plus sur ses acquisitions individuelles telles que repas et boissons pris à l'extérieur par exemple. Ces dépenses ont été relevées rétrospectivement sur une semaine.

Ce relevé individuel a touché aussi les dépenses individuelles non alimentaires (frais de loisirs, transport, cigarettes, frais d'entretien, frais de communication, ...).

1.2.2 Dépenses non alimentaires

Pour cette catégorie de dépenses, les relevés sont comme suit :

i/ Relevés rétrospectifs des acquisitions non alimentaires selon la nature des biens et services, sur un mois, sur trois mois et sur douze mois;

ii/- Relevés rétrospectifs des dépenses individuelles sur un mois et sur une année: il s'agit de relever certains frais personnels d'entretien, de transport, de voyages et d'acquisition de produits de loisir, et autres dépenses à caractère individuel ;

iii/ Relevés "thématiques" : Il s'agit au niveau de chaque thème abordé par l'enquête d'intégrer la collecte des données se rapportant aux variables abordées par le thème en question et de mentionner éventuellement toutes sortes de dépense, que peut occasionner la présence de l'une de ces variables. Cette approche permet de mieux contrôler les déclarations des ménages sur les dépenses en liaison avec les autres données objectives.

Ainsi, en approchant par exemple le thème sur l'habitat, il fallait souligner la présence d'un locataire pour s'assurer du report de la valeur du loyer au niveau des dépenses ayant un

caractère périodique ou bien si le ménage a procédé à la réparation (électricité, plomberie,...) de son logement durant les deux derniers mois pour enregistrer les dépenses respectifs dans le relevé rétrospectif concerné.

1.3 Classification de la dépense annuelle moyenne par personne : C'est la subdivision de la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) en classes de tailles égales en termes de personnes, appelées quintiles ou déciles. Ces classes nationales et par milieu de résidence sont les suivantes:

i/ Classification par classe de quintile : le premier quintile reflète les 20% les moins aisés de la population alors que le cinquième quintile indique les 20% les plus aisés.

Quintile National en 2022 :

C1 : moins de 9148,00 DH

C2 : de 9148,01 DH à moins de 12655,97 DH

C3 : de 12655,98 DH à moins de 17268,00 DH

C4 : de 17268,01 DH à moins de 26255,29 DH

C5 : 26255,30 DH et plus

Quintile urbain en 2022 :

C1 : moins de 11070,11 DH

C2 : de 11070,12 DH à moins de 15229,13 DH

C3 : de 15229,14 DH à moins de 20815,00 DH

C4 : de 20815,01 DH à moins de 31731,60 DH

C5 : 31731,61DH et plus

Quintile rural en 2022 :

C1 : moins de 7146,51 DH

C2 : de 7146,52 DH à moins de 9588,33 DH

C3 : de 9588,34 DH à moins de 12249,43 DH

C4 : de 12249,44 DH à moins de 16731,20 DH

C5 : 16731,21 DH et plus

ii/ Classification par classe de décile : le premier décile renferme les 10% les moins aisés de la population et le dixième décile représente les 10% les plus aisés.

Décile National en 2022 :

- D1- moins de 7167,64 DH
- D2- de 7167,65 DH à 9148,00 DH
- D3-de 9148,01 DH à 10809,50 DH
- D4-de 10809,51 DH à 12655,97 DH
- D5-de 12655,98 DH à 14710,00 DH
- D6-de 14710,01 DH à 17268,00 DH
- D7-de 17268,01 DH à 20697,37 DH
- D8-de 20697,38 DH à 26255,29 DH
- D9-de 26255,30 DH à 37863,22 DH
- D 10- 37863,23 DH et plus

Décile urbain en 2022 :

- D1- moins de 8932,00 DH
- D2- de 8932,01 DH à 11070,11 DH
- D3-de 11070,12 DH à 13193,75 DH
- D4-de 13193,76 DH à 15229,13 DH
- D5-de 15229,14 DH à 17764,54 DH
- D6-de 17764,55 DH à 20815,00 DH
- D7-de 20815,01 DH à 24971,00 DH
- D8-de 24971,01DH à 31731,60DH
- D9-de 31731,61 DH à 45845,83 DH
- D 10- 45845,84 DH et plus

Décile rural en 2022 :

- D1- moins de 5753,32 DH
- D2- de 5753,33 DH à 7146,51 DH
- D3-de 7146,52 DH à 8344,87 DH
- D4-de 8344,88 DH à 9588,33 DH
- D5-de 9588,34 DH à 10772,50 DH
- D6-de 10772,51 DH à 12249,43 DH
- D7-de 12249,44 DH à 14111,80 DH

D8-de 14111,81 DH à 16731,20 DH

D9-de 16731,21 DH à 21828,50 DH

D 10- 21828,51 DH et plus

II. Approche méthodologique pour l'estimation des revenus des ménages

2.1. Concept du revenu des ménages

D'après l'enquête sur les niveaux de vie des ménages 2022/23, le revenu déclaré du ménage regroupe tous les gains monétaires et/ou non monétaires perçus au cours des 12 derniers mois précédant la date d'enquête des ménages échantillons. De ce fait, la notion du revenu calculé sur la base des données de l'enquête correspond au revenu net généré des activités et de la propriété (loyers, rentes, dividendes, intérêts, etc.) ainsi que les transferts reçus des autres ménages ou d'autres institutions et tous les gains en nature, tels que les loyers fictifs pour les propriétaires et les accédants à la propriété de leur logement, l'autoconsommation, les avantages en nature dus à l'exercice d'une activité salariale, etc.

2.2. Approche méthodologique pour le calcul du revenu

Pour l'estimation de la totalité des gains cités plus-haut, le questionnaire de l'ENNVM 2022/23 a accordé une importance capitale à la collecte des données sur les diverses activités des ménages qui permettent l'estimation des gains procurés par chaque activité. Tous les modules abordant les activités susceptibles de générer des gains, des transferts ou des dons aux individus ou à l'ensemble du ménage comportent une batterie de questions directes ou indirectes pour saisir les revenus nets qui en découlent.

L'exploration de l'ensemble de ces modules (l'habitat, l'énergie, la santé, l'emploi, l'emploi indépendant, les activités agropastorales, les transferts, autres revenus et certains éléments de la dépense) a permis de relever les questions et/ou les variables dont l'exploitation permet de dégager des indicateurs qui semblent donner une image claire sur les composantes du revenu et d'approcher le revenu annuel moyen du ménage passant de son niveau, à sa structure et à sa concentration.

La démarche adoptée dans l'enquête sur les niveaux de vie 2022/23 est basée sur une double approche :

1. **Approche directe** : Elle consiste à saisir les composantes facilement appréciables (salaires, revenus fixes, etc.) sur la base des réponses des ménages suite à des questions directes ; et
2. **Approche indirecte** : Approcher les autres composantes du revenu (revenu des entreprises individuelles et autres) par des questions indirectes qui permettent de les reconstituer.

L'approche retenue se décline comme suit :

1. Mesure des différents items du revenu selon leurs sources de provenance. Ces dernières sont scindées en 6 grands groupes constituant les composantes du revenu, à savoir :
 - a. salaires et autres rémunérations perçus des activités principales ou secondaires (y compris les primes de rendement et les avantages en espèce et en nature) ;
 - b. revenus des entrepreneurs individuels non agricoles ;
 - c. revenus des entrepreneurs individuels agricoles ;
 - d. excédent brut d'exploitation provenant des activités de location ;
 - e. transferts ;
 - f. autres revenus.
2. Pour chaque composante (source) identifiée, une méthodologie de calcul ou d'estimation a été élaborée.
3. Le revenu total pour chaque ménage est obtenu comme la somme de toutes les composantes pour l'ensemble de ses membres.

Annexe 3 : Analyse de l'évolution des mesures de pauvreté à travers la dominance stochastique : Robustesse des comparaisons ordinales de pauvreté

Pour évaluer l'évolution des mesures de pauvreté au fil du temps, le concept de dominance stochastique constitue un outil analytique pertinent. Il repose sur la comparaison des distributions cumulatives de bien-être à différents moments, permettant d'identifier les changements dans la répartition des niveaux de vie. Deux principaux critères sont généralement appliqués.

La dominance stochastique du premier degré (D^1) se manifeste lorsqu'une distribution cumulative de bien-être se trouve systématiquement au-dessus ou en dessous d'une autre sur l'ensemble de la population. Cela traduit une augmentation ou une diminution globale de la pauvreté. Toutefois, cette dominance n'est valide que dans le cas où les courbes de distribution cumulative ne se croisent pas à un niveau de dépense inférieur au seuil de pauvreté. Autrement dit, si un croisement se produit, l'application de ce critère devient invalide, nécessitant l'utilisation de méthodes d'analyse plus avancées pour affiner l'interprétation des changements de pauvreté.

Au cas où ces courbes se croisent, la comparaison se réduit à déterminer quelle distribution présente la fréquence cumulative la plus élevée. Pour le prouver, on peut avoir recours au concept de Dominance stochastique du second degré (D^2). Les tests de dominance de deuxième ordre reposent sur l'analyse de courbes dites de « déficit ». Ce sont des intégrales des fonctions de la distribution cumulative des revenus. Elles permettent de déterminer si la pauvreté a reculé ou avancé avec le temps pour toutes les mesures de la pauvreté fondées sur l'écart de pauvreté d'un ordre simple ou multiple (par exemple, écart de pauvreté au carré).

Pour mettre en évidence ce lien entre la dominance stochastique et les indices de pauvreté, soit à considérer deux distributions des dépenses de consommation x , $F_A(x)$ et $F_B(x)$, définies dans le domaine non négatif¹. Supposons que :

$$D^1 = F(x) \quad \text{et} \quad D^S = \int_0^x D^{S-1}(y) dy$$

Pour tout ordre s , $D^s(x)$ se définissent de manière itérative comme suit :

$$D^S(x) = \frac{1}{(S-1)!} \int_0^x (x-y)^{S-1} dF(y)$$

La distribution B domine stochastiquement la distribution A à l'ordre s , si $D_A^S(x) \geq D_B^S(x)$, pour tout $x \in \mathfrak{R}$

À Supposer qu'un seuil de pauvreté Z soit défini à un niveau de revenu/dépense $Z > 0$, la distribution A est dite dominée par la distribution B à l'ordre s pour le seuil de

¹ Cf. Ravallion (1992), Davidson et Duclos (1998), Araar& Duclos (2006) pour une présentation détaillée du cadre théorique de la dominance stochastique en relation avec la pauvreté.

pauvreté défini, si :

$$D_A^S(x) \geq D_B^S(x) \quad \forall x \leq Z$$

Dominance stochastique de premier ordre (D^1)

La dominance stochastique de premier ordre de A par B pour le seuil de pauvreté Z implique que $D_A^1(x) \geq D_B^1(x) \quad \forall x \leq Z$.

Cette expression est équivalente à $F_A(x) \geq F_B(x)$ pour tout $x < Z$.

Si cette relation se vérifie pour différents seuils de pauvreté, cela signifie, en termes d'économie du bien-être, que la distribution B est préférable à la distribution A. En outre, étant donné que $D^1(x)$ est équivalente à l'incidence de la pauvreté (P_0), la dominance stochastique au premier ordre implique que l'incidence de pauvreté relative à la distribution B est inférieure à celle inhérente à la distribution A pour tout seuil de pauvreté inférieur à Z. Dans ce sens, les courbes d'incidence de pauvreté permettent de vérifier la dominance stochastique au premier ordre (Ravallion, 1992).

À considérer la relation suivante :

$$D_A^1(x) \geq D_B^1(x) \quad \forall x \leq Z \Rightarrow \int D_A^1(x) dx \geq \int D_B^1(x) dx \Leftrightarrow D_A^2(x) \geq D_B^2(x)$$

Il s'ensuit que la dominance stochastique de premier ordre implique la dominance d'ordres supérieurs. Le test de dominance en pauvreté de premier ordre implique donc un classement des deux distributions non seulement pour l'incidence de pauvreté, mais également pour d'autres indices de pauvreté, dont notamment profondeur de pauvreté et sévérité de pauvreté.

Cependant, si les deux courbes d'incidence de pauvreté s'entrecroisent au niveau de différentes lignes de pauvreté considérées comme pertinentes, le classement des deux distributions sera ambigu et dépendra de la ligne de pauvreté choisie et, partant, il serait difficile d'affirmer laquelle des deux distributions domine l'autre. Une première solution visant à pallier cette absence de robustesse dans l'ordre des distributions consisterait à réduire l'intervalle de variations des lignes de pauvreté. Mais la solution la plus pertinente réside dans la mise en œuvre d'un test de dominance de second ordre.

Dominance stochastique de second ordre (D^2)

La dominance stochastique à l'ordre 2 pour un seuil de pauvreté Z implique que

$$D_A^2 \geq D_B^2(x) \quad \forall x \leq Z \Leftrightarrow \int_0^Z (Z - y) dF_A(y) dy \geq \int_0^Z (Z - y) dF_B(y) dy$$

Cette expression indique que l'écart de pauvreté relatif à la distribution A est plus important que celui de la distribution B pour tous les seuils de pauvreté jugés pertinents. En termes du bien-être, cela signifie que la distribution B est préférée à celle de A, particulièrement pour la population pauvre. Ravallion (1992) a dénommé la courbe de $D^2(x)$ courbe de déficit de pauvreté ou de profondeur de pauvreté.

Toutefois, si les courbes de déficit D^2 s'interceptent, il faut passer à l'ordre 3. Dans tel cas, la dominance stochastique en pauvreté signifie que la sévérité de la pauvreté en A sera plus élevée qu'en B ($D_A^3(x) \geq D_B^3(x) \quad \forall x \leq Z$). Selon Ravallion (1992), les courbes associées à cet ordre sont appelées courbes de sévérité de pauvreté. En adoptant la même démarche, les courbes de dominances d'ordre supérieur à 3 s'obtiennent par des fossés de pauvreté élevés à des puissances plus élevées (Araar & Duclos, 2006).

Sur le plan pratique, il peut être utile de déterminer une ligne de pauvreté ou point de censure souvent appelés seuil de pauvreté maximum admissible. Dans tel cas, la dominance stochastique en pauvreté se réfère à tout seuil de pauvreté qui ne dépasse pas ce point de censure.

En outre, la mise en œuvre de l'approche ordinale suppose que l'on dispose non seulement de séries d'enquêtes auprès des ménages, mais également procéder à un ajustement des données pour rendre les mesures comparables et refléter les coûts différenciés de la vie par zone de résidence et par dates comparées. Pour ce faire, les dépenses nominales par milieu de résidence sont converties en termes réels en les corrigeant dans le temps et dans l'espace par rapport à une zone de résidence et une année de référence. Ainsi, les dépenses relatives aux années 1985 et 1991 par milieu de résidence ont été inflatées au prix de 2001 via notamment les indices du coût de la vie par milieu de résidence pour les périodes 1985-2001 et 1991-2001. Dans ces conditions, chaque seuil de pauvreté considéré aurait la même importance pour les trois distributions. Cet ajustement des dépenses de consommation est une condition sine qua non pour toute analyse en termes de dominance stochastique de la pauvreté.

Annexe 4 : Estimation des coefficients d'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance et aux inégalités

Approche méthodologique

L'approche statique de Kakwani (1993)

Cette approche consiste à dériver des élasticités de la pauvreté par rapport au revenu moyen ou la dépense moyenne et à l'inégalité, mesurée par la courbe de Lorenz, afin d'évaluer les changements de la pauvreté dus aux variations du revenu et de l'indice de Gini. Kakwani suppose qu'un indice de pauvreté θ est une fonction de trois éléments à savoir : le seuil de pauvreté (z) ; le revenu (ou la dépense) moyen par tête (μ) et l'inégalité du revenu captée par la courbe de Lorenz ($L(p)$) caractérisée par k paramètres m_1, m_2, \dots, m_k . Donc :

$$\theta = f(z, \mu, L(p))$$

Si le seuil de pauvreté (z) reste constant, alors une modification de la pauvreté pourrait être représentée par :

$$d\theta = \frac{\partial \theta}{\partial \mu} d\mu + \sum_{i=1}^k \frac{\partial \theta}{\partial m_i} dm_i$$

Cette relation décompose la variation de la pauvreté en deux parties : la première mesure l'effet de croissance pure, alors que la seconde représente l'effet d'inégalité.

Si on considère le cas particulier des indices P_α

$$P_\alpha = \int_0^z \psi(Z, X) f(X) dX \quad \text{avec} \quad \psi(Z, X) = \max\left(\left(\frac{Z-X}{Z}\right)^\alpha, 0\right)$$

La fonction $\psi(Z, X)$ est homogène de degré zéro par rapport à Z et X , et présente les caractéristiques suivantes $\frac{\partial \psi}{\partial x} \leq 0$ $\frac{\partial^2 \psi}{\partial x^2} \geq 0$ et $\psi(z, z) = 0$.

En considérant les propriétés de la courbe de Lorenz suivantes :

$$L(p) = \frac{1}{\mu} \int_0^p Q(q) dq, \quad L'(p) = \frac{X}{\mu} \quad \text{et} \quad L'(P_0) = \frac{Z}{\mu}$$

Après substitution dans la fonction P_α , on obtient :

$$\frac{\partial P_\alpha}{\partial \mu} = -\frac{\alpha}{\mu} \int_0^z \frac{x}{z} \left(1 - \frac{x}{z}\right)^{\alpha-1} f(x) dx$$

Étant donné que $x/z = [1 - (1 - x/z)]$, l'expression de l'élasticité par rapport au revenu moyen ou la consommation moyenne prend la forme suivante :

$$\eta_{P_\alpha} = \frac{\partial P_\alpha}{\partial \mu} \frac{\mu}{P_\alpha} = -\frac{\alpha}{P_\alpha} \left[\int_0^z \left(\frac{z-x}{z} \right)^{\alpha-1} f(x) dx - \int_0^z \left(\frac{z-x}{x} \right)^\alpha f(x) dx \right]$$

$$= -\frac{\alpha(P_{\alpha-1} - P_\alpha)}{P_\alpha}$$

Cette élasticité sera toujours négative pour tout choix non nul du paramètre d'aversion pour l'inégalité (α) parmi les pauvres. Cela tient au fait que la fonction P_α est monotone et décroissante par rapport à α .

Lorsque α est nul, cas du taux de pauvreté, l'élasticité de (P_0) par rapport au revenu moyen prend la forme suivante :

$$\eta_{P_0} = \frac{\partial P_0}{\partial \mu} \frac{\mu}{P_0} = -\frac{z f(z)}{F(z)} < 0$$

Toutes choses égales par ailleurs, cette élasticité représente le pourcentage de pauvres qui sortiraient de la pauvreté suite à une croissance de 1% du revenu moyen ou de la consommation moyenne.

S'agissant de l'effet de l'inégalité sur la pauvreté, Kakwani(1992) montre que l'élasticité de l'indice de pauvreté P_α par rapport au coefficient de Gini standard est égal à :

$$\lambda_{P_\alpha} = \frac{1}{P_\alpha} \int_0^z \frac{\partial \psi(x,z)}{\partial x} (x-\mu) f(x) dx = \eta_{P_\alpha} - \frac{\mu}{P_\alpha} \int_0^z \frac{\partial \psi(x,z)}{\partial x} f(x) dx = \eta_{P_\alpha} + \frac{\alpha \mu P_{\alpha-1}}{Z P_\alpha}$$

Il ressort de cette expression que si le seuil de pauvreté est fixé en dessous de la moyenne, ce qui est toujours observé aussi bien dans le cadre de la pauvreté absolue que celui de la pauvreté relative, le terme $(x-\mu)$ sera toujours négatif au sein de domaine de variation de x $[0, Z]$. Et puisque la dérivée première de $\psi(z,x)$ par rapport à x est négative, l'élasticité des indices P_α par rapport au coefficient de Gini sera positive. Dans ces conditions, la pauvreté augmenterait avec l'inégalité.

Pour dériver l'élasticité de P_0 par rapport à l'indice de Gini, Kakwani (1993) démontre que la courbe de Lorenz se déplace en fonction d'un paramètre β correspondant à la variation proportionnelle de l'indice de Gini. Par exemple, si le coefficient de Gini augmente de 1%, β est égal à 0,01. De plus, lorsque le taux de pauvreté varie suite à un changement de l'inégalité, toujours à revenu (consommation) moyen(ne) constant(e), le déplacement de la courbe de Lorenz équivaut à une variation du seuil de pauvreté de Z à Z^* . Il s'exprime comme suit :

$$Z^* = (Z + \beta \mu) / (1 + \beta)$$

À considérer ces changements, l'élasticité λ_{P_0} de P_0 par rapport à l'indice de Gini prend la forme suivante :

$$\lambda_{P_0} = \frac{P_0(Z^*) - P_0(Z)}{\beta P_0(Z)}$$

Dans la mesure où la pauvreté est affectée par le revenu moyen et l'inégalité des revenus, il est possible d'établir un taux marginal de substitution proportionnel entre ces deux facteurs. Pour ce faire, Kakwani propose la décomposition suivante d'une variation d'un indice de pauvreté :

$$\frac{dP_\alpha}{P_\alpha} = \eta_{P_\alpha} \frac{d\mu}{\mu} + \lambda_{P_\alpha} \frac{dG}{G}$$

Ce qui permet de dégager le taux de croissance nécessaire pour compenser une hausse des inégalités sans que la pauvreté change. Ainsi, l'annulation de cette décomposition permet d'obtenir le taux marginal de substitution proportionnel :

$$TMSP = \frac{d\mu}{\mu} \frac{G}{dG} = -\frac{\lambda_{P_\alpha}}{\eta_{P_\alpha}}$$

Ce rapport d'élasticité permet aux décideurs des alternatives en matière de politiques économiques pour maîtriser la diffusion de la pauvreté. Il permet de répondre à la question suivante : De combien doit-il être le taux de croissance du revenu moyen ou de la consommation moyenne pour compenser une hausse de 1% du coefficient de Gini dans le but d'inhiber toute augmentation de la pauvreté ?

En outre, ces différentes élasticités seront utilisées pour prédire, selon le principe toutes choses égales par ailleurs, l'effet de l'inégalité et de la croissance de la consommation sur la pauvreté. Il s'agira d'apprécier le rythme auquel une croissance économique neutre à l'inégalité pourra contribuer à la réduction de la pauvreté et de voir comment des changements d'inégalité peuvent affecter la pauvreté.

Annexe 5 : Analyse dynamique de la pauvreté monétaire : Décomposition entre effets de croissance et effets d'inégalité

Approche dynamique de Datt & Ravallion (1992)

Cette approche consiste à décomposer la variation de la pauvreté entre deux périodes (t, t+n) permettant d'évaluer l'importance relative de la croissance et de la distribution du revenu ou de la consommation. De cette décomposition, il ressort trois composantes : (i) une composante de croissance, notée $W(t, t+n, r)$; (ii) une composante de distribution, notée $D(t, t+n, r)$; et (iii) une composante résiduelle, notée $R(t, t+n, r)$, mesurant l'interaction entre les effets de croissance et de redistribution², où r représente une période de référence.

Elle est fondée sur l'hypothèse de l'unicité du seuil de pauvreté entre les deux périodes (t, t+n) de telle sorte que les indices de pauvreté peuvent être exprimés par une fonction $P(\mu_t, L_t)$ dépendant exclusivement du revenu/dépense moyen(ne) μ_t et de la forme de la courbe de Lorenz L_t , soit $P_t = P(Z, \mu_t, L_t, \alpha)$ où Z est un seuil fixe de pauvreté.

La décomposition des indices de pauvreté prend la forme suivante :

$$P_{t+n} - P_t = W(t, t+n, r, \alpha) + D(t, t+n, r, \alpha) + R(t, t+n, r, \alpha)$$

Dans le cas où $r = t$, $W(t, t+n, r, \alpha)$, $D(t, t+n, r, \alpha)$ et $R(t, t+n, r, \alpha)$ s'expriment comme suit :

$$W(t, t+n, t, \alpha) = P_t \left(z \frac{\mu_t}{\mu_{t+n}}, \alpha \right) - P_t(z, \alpha)$$

Ce qui évalue la composante croissance dans le changement de la pauvreté si la courbe de Lorenz n'était pas modifiée. Cette quantité peut être estimée directement en ajustant la distribution de l'année t par le coefficient μ_{t+n}/μ_t pour obtenir une distribution de l'année t avec une moyenne égale à μ_{t+n} et une inégalité inchangée (Araar & Duclos, 2006).

$$D(t, t+n, t, \alpha) = P_{t+n} \left(Z \frac{\mu_{t+n}}{\mu_t}, \alpha \right) - P_t(Z, \alpha)$$

Cette composante donne donc la variation de la pauvreté due à une modification de la courbe de Lorenz, et ce en maintenant la distribution t+n avec une consommation moyenne égale à celle de l'année t, notamment via un ajustement par un coefficient multiplicatif μ_t / μ_{t+n} (Araar & Duclos, 2006).

² Dans l'approche de Kakwani et celle de Shorrocks, cette composante est mise en évidence de telle sorte qu'elle décomposée en une composante croissance et en une composante redistribution, et ce, abstraction faite de la date de référence.

$$R(t, t+n, t, \alpha) = \left(P_{t+n}(Z, \alpha) - P_{t+n}\left(Z \frac{\mu_{t+n}}{\mu_t}, \alpha\right) \right) - \left(P_t\left(Z \frac{\mu_t}{\mu_{t+n}}, \alpha\right) - P_t(Z, \alpha) \right)$$

$$= W(t, t+n, t+n, \alpha) - W(t, t+n, t, \alpha)$$

Dans ce cas, le résidu peut être interprété comme étant la différence entre les effets de croissance lorsque les deux distributions $t+n$ et t sont respectivement utilisées comme référence. De même, en réécrivant cette expression autrement en utilisant les mêmes termes, ce résidu peut s'interpréter également comme la différence entre l'effet distributif utilisant $t+n$ comme référence et celui utilisant t (Araar & Duclos, 2006).

Cependant, ce terme résiduel a fait l'objet de critiques dans la mesure où il peut être tellement grand qu'il dépasse l'effet inégalité. En outre, étant donné que seules la variation du revenu ou de la consommation et l'inégalité sont supposées expliquer la modification de la pauvreté, il serait difficile de donner une explication à ce résidu (Kakwani, 1997).

Approche dynamique de Shorrocks (1999)

Cette approche consiste à décomposer la pauvreté dans un cadre conceptuel qui ne tient compte que de deux facteurs explicatifs de la modification de la pauvreté dans le temps, à savoir la croissance du revenu ou de la consommation et le changement dans la redistribution. Et donc, dès le départ le problème de décomposition consiste à identifier exclusivement la contribution de la croissance et celle de la redistribution à la variation de la pauvreté.

Dans ce cadre, en considérant un seuil unique de pauvreté, le niveau de pauvreté au temps t peut être exprimé par une fonction $P(\mu_t, L_t)$ dépendant du revenu moyen et de la courbe de Lorenz. Le facteur de croissance est $G = \mu_{t+n}/\mu_t - 1$ et le facteur de redistribution $R = L_{t+n} - L_t$. En s'appuyant sur la valeur de Shapley, Shorrocks (1999) a formulé la décomposition temporelle de la pauvreté comme suit :

$$\Delta P = P(\mu_{t+n}, L_{t+n}) - P(\mu_t, L_t) = P(\mu_t \cdot (1+G), R + L_t) - P(\mu_t, L_t) = F(G, R)$$

$$= 0.5 [F(G, R) - F(0, R) + F(G, 0)] + 0.5 [F(G, R) - F(G, 0) + F(0, R)] = C_G + C_R$$

D'après la règle de Shapley, les contributions des facteurs croissance et inégalité s'écrivent respectivement comme suit :

$$C_G = 0.5 [F(G, R) - F(0, R) + F(G, 0)]$$

$$= 0.5 [(P(\mu_{t+n}, L_{t+n}) - P(\mu_t, L_t)) - (P(\mu_t, L_{t+n}) - P(\mu_t, L_t)) + (P(\mu_{t+n}, L_t) - P(\mu_t, L_t))]$$

$$= 0.5 [(P(\mu_{t+n}, L_{t+n}) - P(\mu_t, L_{t+n})) + (P(\mu_{t+n}, L_t) - P(\mu_t, L_t))]$$

Il ressort de cette expression que la contribution du facteur croissance est la moyenne de deux éléments, à savoir : (i) la variation de la mesure de pauvreté si l'inégalité est

fixe et égale à celle de la période finale ; et (ii) la variation de la mesure de pauvreté si l'inégalité est fixe et égale à celle de la période initiale.

$$C_R = 0.5 [F(G,R) - F(G,0) + F(0,R)]$$

$$= 0.5 [(P(\mu_{t+n}, L_{t+n}) - P(\mu_t, L_t)) - (P(\mu_{t+n}, L_t) - P(\mu_t, L_t)) + (P(\mu_t, L_{t+n}) - P(\mu_t, L_t))] \\ = 0.5 [(P(\mu_{t+n}, L_{t+n}) - P(\mu_{t+n}, L_t)) + (P(\mu_t, L_{t+n}) - P(\mu_t, L_t))]$$

Ce qui montre que la contribution du facteur inégalité à la Shapley est égale à la moyenne de deux éléments : (i) la variation de la mesure de pauvreté si le revenu moyen est fixe et égal à celui de la période finale ; et (ii) la variation de la mesure de pauvreté si le revenu moyen est fixe et égal à celui de la période initiale.

L'approche de Shorrocks (1999) à la valeur de Shapley est donc dénuée du facteur résidu ; ce qui permet de fournir une décomposition exacte de la variation temporelle de la pauvreté en somme des contributions de la croissance et de l'inégalité.

Enfin, il importe de noter que l'approche dynamique de Kakwani (1997) est similaire à celle de Shorrocks (1999). Les deux approches aboutissent aux mêmes résultats (Cf. Araar, 2003 ; Kaboré, 2003).

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

+٠٥٤٤٠٤٤+ +٠٤٠٦٦٠٦٦+ | ٥٥٤٤٠٥

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Haut-Commissariat au Plan

Ilot 31-3, secteur 16, HAY RIAD
RABAT – MAROC, BP : 178 – 10001
Tél.: +212(0)5 37 57 69 00
email : contact@hcp.ma/
statguichet@hcp.ma

W W W . H C P . M A